

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS**  
**ANNEXE AU RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**  
**ayant pour objet la création des deux lignes de BHNS**  
**(Bulle 2 - Bulle 6) sur le territoire de la communauté**  
**d'agglomération Artois Comm. et du centre de remisage et**  
**de maintenance de HOUDAIN et DIVION**

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;
- portant sur la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de AUCHEL, BARLIN, BEUVRY, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, CALONNE-RICOUART, DIVION, FOUQUIÈRES-LES-BÉTHUNE, HAILLICOURT, HESDIGNEUL-LES-BÉTHUNE, HOUDAIN, GOSNAY, RUITZ et VERQUIGNEUL et du Plan d'Occupation des Sols (POS) de BÉTHUNE ;
- parcellaire.

**COMMISSION D'ENQUETE**

**Président :**

Monsieur André LE MORVAN

**Membres titulaires:**

Messieurs Philippe PIC et Pierre GUILLEMANT

**Membre suppléant:**

Monsieur Hubert SEINGIER



Cette annexe unique, partie intégrante du rapport, constitue le procès verbal de synthèses des observations remis et commenté au pétitionnaire à la fin de l'enquête.

Lui sont jointes, les grilles de dépouillement des observations et courriers reçus par la commission d'enquête qui regroupent l'ensemble des observations, et courriers recueillis au cours de cette enquête. Les résumés des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques, développés dans l'observation ou le courrier y sont reportés.

Ces observations et courriers mentionnent le ou les thèmes auxquels ils font référence, une croix étant portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué au moins une fois. Les thèmes sont éventuellement découpés en items.

#### Thèmes recensés :

- Thème 1 : environnement,
- Thème 2 : nuisances et risques,
- Thème 3 : communication,
- Thème 4 : accès,
- Thème 5 : avis exprimés et contre-propositions,
- Thème 6 : divers,
- Thème 7 : expropriation

#### Remarques :

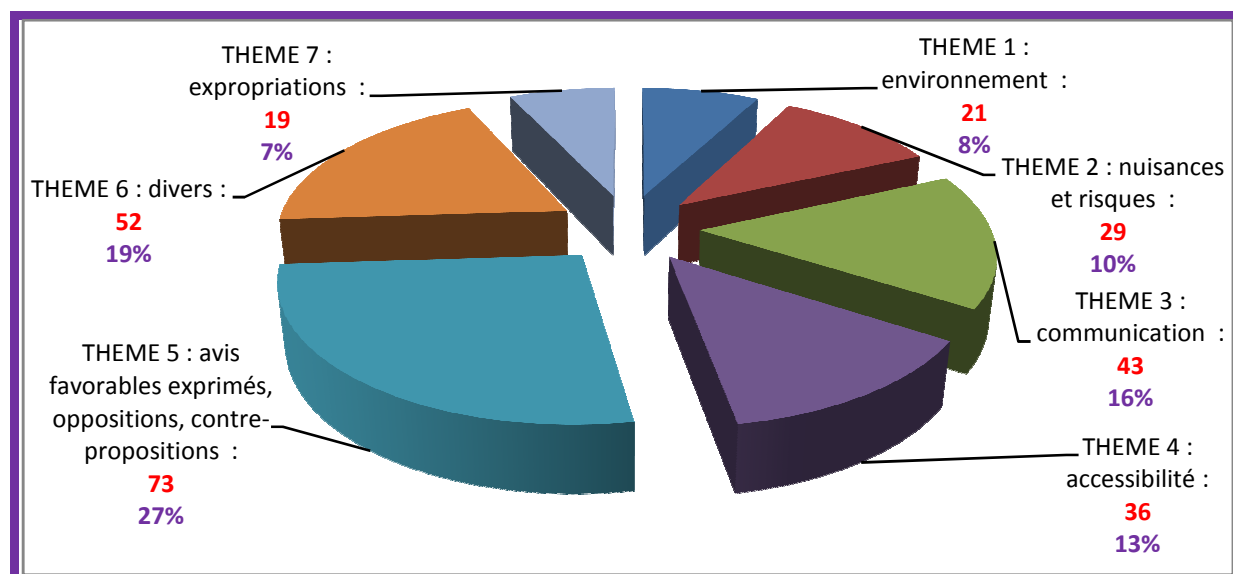
- l'ordre dans lequel les thèmes sont présentés n'est pas représentatif de l'importance que leur a accordé la commission d'enquête ;
- toutes les observations et contre-propositions ont été reportées dans leur intégralité dans les grilles ci-dessous et ont été traitées par la commission d'enquête ;
- les observations et courriers sont classés et numérotés par registre déposé à la disposition du public et affecté à une commune et par secteur, lieu de permanence d'un membre de la commission d'enquête ;
- les thèmes retenus figurent à l'horizontale, les observations et les courriers figurent en verticale ;
- une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué au moins une fois ;
- certains documents (plans, copies diverses, etc.) ne pouvant être résumés sont reproduits à la fin de ces grilles de dépouillement.

Le développement ci-dessous reprend les observations et les questions du commissaire enquêteur relatives à chacun des dossiers présentés suivi de l' **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire** et des **Commentaires et appréciations de la commission d'enquête.** Lorsque la mention *Avis et commentaires techniques du pétitionnaire* est précisée, la commission d'enquête attend une réponse à libeller en utilisant la même police en italique et la même couleur.

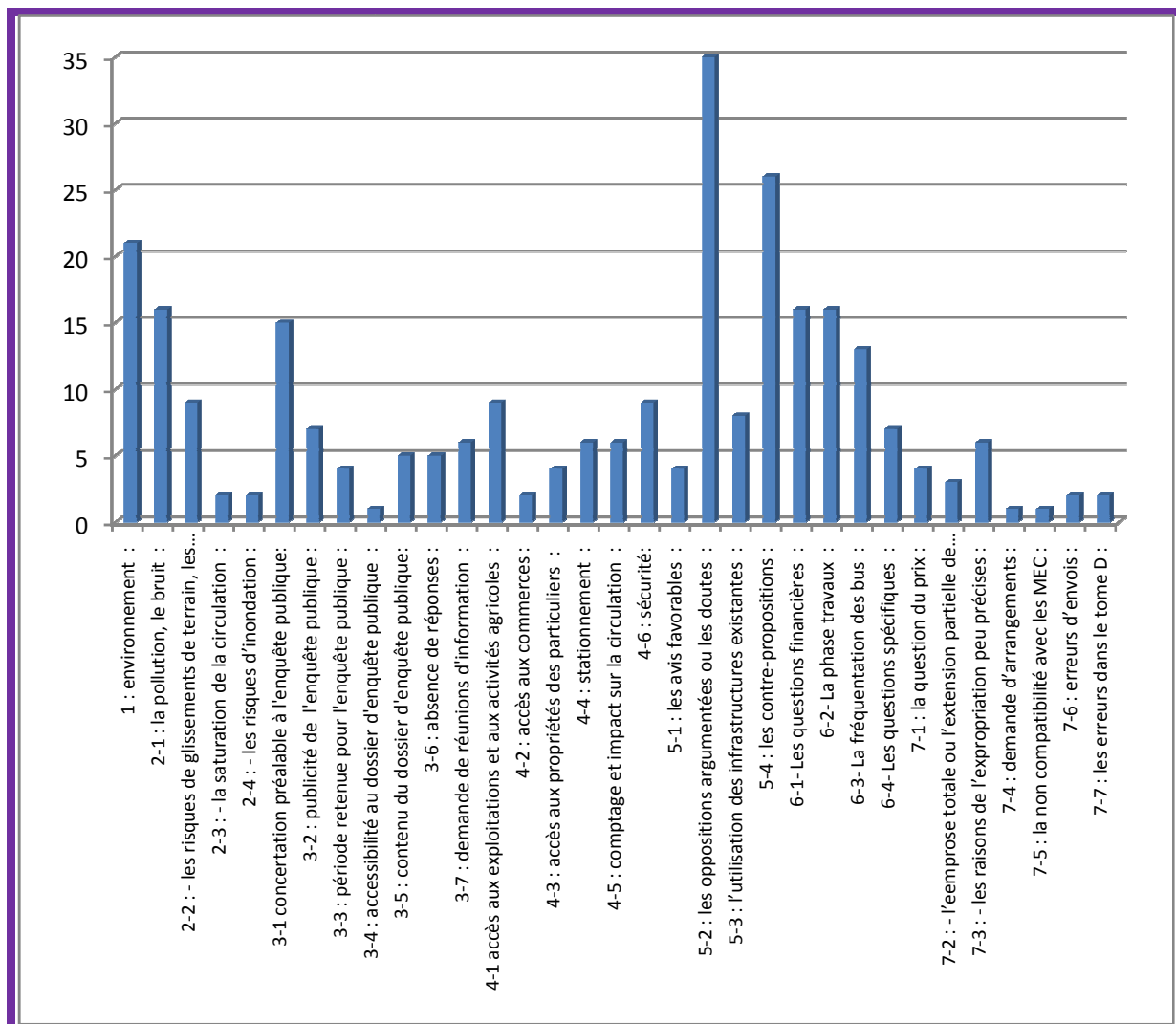
Lorsque le contenu des observations le permet, un regroupement a été effectué afin d'en simplifier le traitement et éviter des redites. La commission d'enquête portera ensuite, à la suite, à chaque fois son appréciation dans le rapport.

Les observations se sont surtout cristallisées en nombre sur quelques problématiques spécifiques :

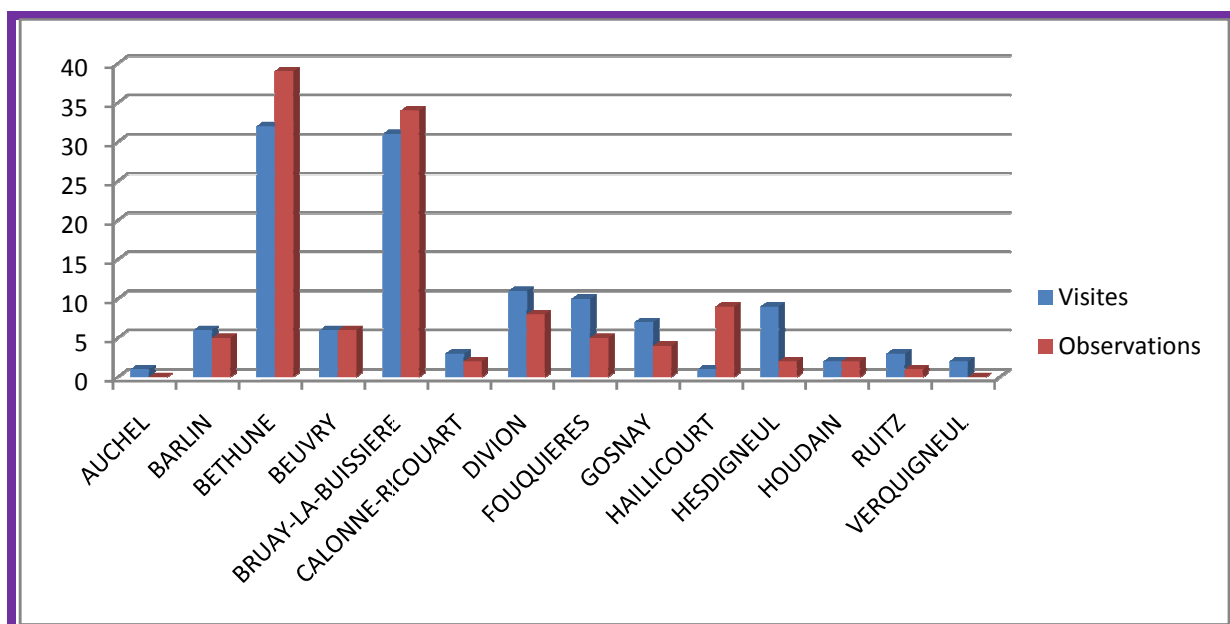
- 1- une mobilisation des particuliers qui trouve sa justification :
  - dans une opposition au passage du BHNS rue Coquel et rue des Festeux à BRUAY-LA-BUISSIÈRE,
  - des expropriations en fond de jardin (garages et accès) rue Delbecque à BEUVRY qui ont engendré par ricochet des remarques du voisinage sur les nuisances ;
- 2- une inquiétude des commerçants et des organismes représentatifs :
  - de la rue Alfred Leroy à BRUAY-LA-BUISSIÈRE concernant le stationnement et la pérennité de leur entreprise,
  - de la zone Actipolis à FOUQUIÈRES et de la porte Nord à BRUAY-LA-BUISSIÈRE qui trouve son fondement d'une part dans les difficultés d'accès et d'approvisionnement que le projet va créer et d'autre part sur des expropriations qui ne semblent pas justifiées par le plan général des travaux (création des modes de circulation doux) ;
- 3- la crainte de rencontrer des difficultés de déplacements exprimée par les agriculteurs et leurs représentants ;
- 4- sur le plan des expropriations de nombreuses incompréhensions et remarques qui trouvent leur justification dans les incohérences et des erreurs constatées entre les notifications reçues par les propriétaires, le plan général des travaux, le plan parcellaire et l'état parcellaire ;
- 5- de certains institutionnels sur les questions de rentabilité.



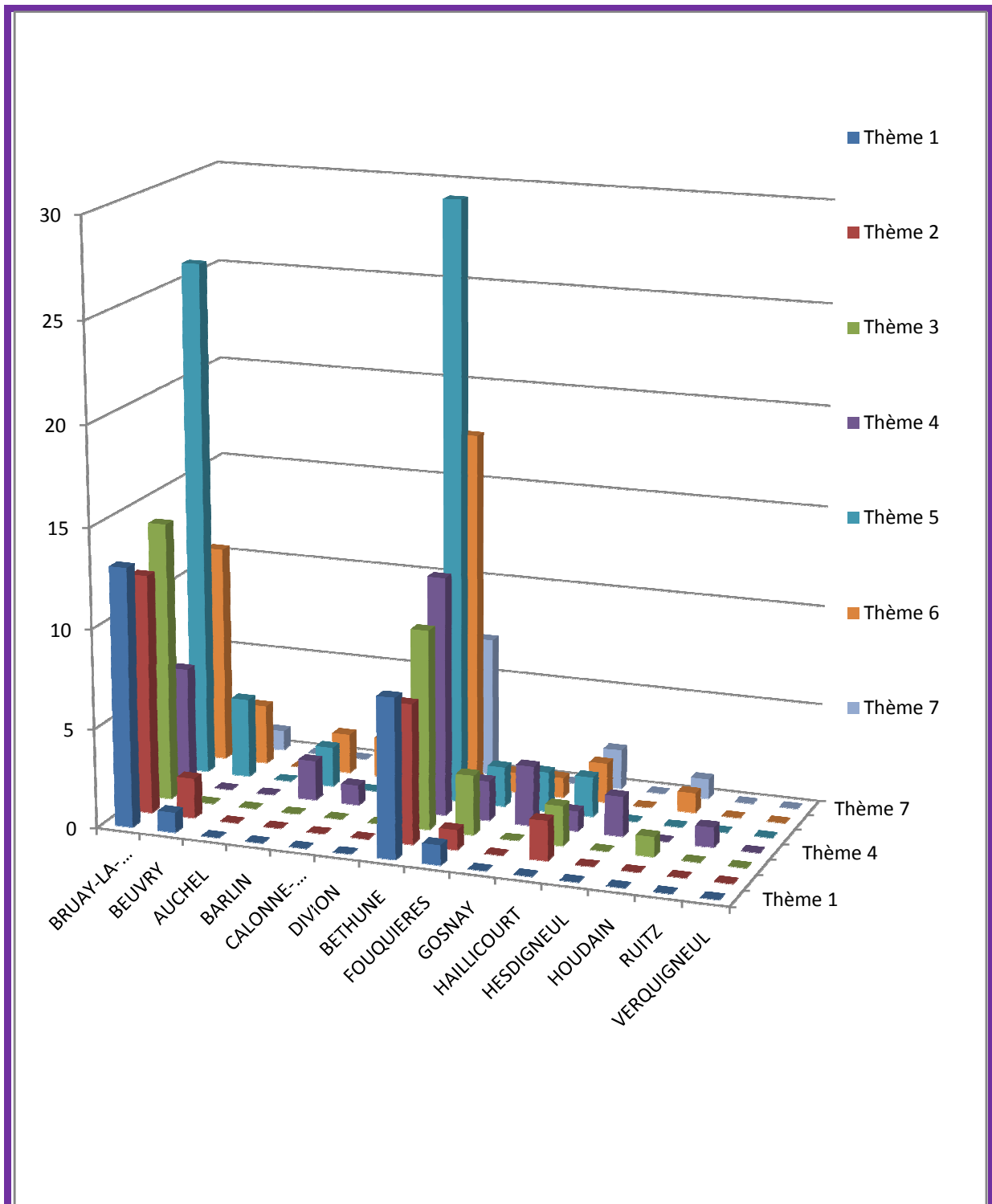
La répartition des occurrences par thème



La répartition des occurrences par item



Les visites constatées et les observations enregistrées par commune



La répartition des thèmes par commune



## THEME 1 : environnement (21 occurrences) :

21 occurrences ont été recensées sur ce thème ; elles abordent successivement les différents impacts du projet sur la faune et la flore, le déclassement d'une zone verte constitué par l'ancien cavalier des mines et le non-respect des objectifs définis par le SRCAE/TVB ainsi que l'atteinte de l'utilisation du cavalier des mines sur la portion BRUAY/BULLY et au projet de « classement du site de la chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France ».

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.1** : « Gros impacts environnementaux, bilan vert catastrophique le long des cavaliers utilisés ».

**BRUAY-LA-BUISSIERE Obs.7** : « détruire un bel espace vert où des animaux résident et où les promeneurs viennent trouver le calme et se détendre en famille. Destruction des souvenirs de plusieurs générations qui ont profité de ces terres! La faune et la flore seront perturbées et déstabilisées. La ligne de bus isolerait deux maisons et gênerait leur quotidien et le nôtre. Gardons cet espace vert, calme, agréable, paisible et surtout serein ».

**BRUAY-LA-BUISSIERE Obs.8** : « il faut conserver le calme, la faune, la flore; lieu agréable prisé par les promeneurs ».

**BRUAY-LA-BUISSIERE Obs.11** : « Déclassement d'une zone verte, favorable aux activités ludiques (joggers, Vtt, etc..). En tant qu'habitant du Nord/Pas-de-Calais, professeur de SVT, défenseur l'environnement et membre d'une association environnementale.

Non-respect par le projet des objectifs et stratégies définies dans le rapport final du SCRAE/TVB de juin 2014 (joint les deux annexes 2.2.12 et 4.3.12 de ce rapport).

Le projet augmentera la surface artificialisée créant des problèmes d'infiltration, de pollution et supprimera le corridor biologique qui rejoint la ZNIEFF du "bois des dames", qui est un écosystème non pollué par les pesticides et est très apprécié de la population.

Le tracé prévu est un acte dévastateur irrémédiable (400 arbres abattus) pour un bénéfice inconnu ».

**BRUAY-LA-BUISSIERE Obs.5** : « Soulève les impacts environnementaux ».

**BRUAY-LA-BUISSIERE Obs.16** : « impacts environnementaux (suppression de la haie et de la rangée de peupliers) ».

**BRUAY-LA-BUISSIERE Obs.18** : « Demande qu'une attention particulière soit apportée à la replantation qui sera faite et souhaite un recours à des spécialistes ».

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE Obs.20** : « Disparition des voies vertes et des arbres en moins pour l'environnement ».

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE Obs.21** : « Impact environnemental conséquent (faune, flore, défrichement, espèces protégées) ».

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE Obs.23** : « Impact important du projet sur son cadre de vie ».

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE Obs.26** : « S'oppose à l'abattage des arbres, Fait référence à la COP 21 et déplore la non prise en compte écologique du projet, ce qu'elle déplore ».

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE Obs.28** : « impact environnemental conséquent, destruction de 377 arbres et 20775 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés; pourquoi détruire la zone boisée face à notre habitation ».

**BETHUNE courrier 1** : « il lui semble navrant d'ajouter encore une route empruntant les anciens cavaliers miniers qui va nuire à l'infiltration des eaux de pluie, d'autant que cette route surplombera le vieux BRUAY qui se voit régulièrement inondé (dernières inondations datant de juin 2016).elle pose la question de l'option du choix d'un carburant DIESEL dans un premier lieu pour la ligne 6 avant d'en arriver dans la dernière version à un modèle de bus hybride (inscription du projet dans la loi Grenelle de l'environnement selon le SMT AG ».

**BETHUNE courrier 8**: « Il est prévu de déclasser une zone verte empruntée par de nombreux personnes. Non-respect par ce projet des objectifs et stratégies de la trame verte et bleue instaurée dans la région (voir annexe 1 et 2 : priorités pour notre secteur" ).

Moins de 9% de notre territoire est boisé (plus petite surface boisée de toutes les régions françaises ! Source DREAL et TVB) et un plan forêt voulant doubler cette surface en 30 ans vient d'être lancé. Nous avons donc trop de surface de sol artificialisée, créant des problèmes d'infiltration de l'eau, de pollution, et on veut supprimer un corridor biologique qui rejoint le bois des dames qui est une zone remarquable (ZNIEFF) pour la faune et la flore.

J'ai récemment observé : renards, chouettes, orvet, grenouilles, crapauds, geais, mésanges, chardonnerets, pic vert, pic épeiche, buses variables, de nombreux insectes (machaon...) mais il y a aussi beaucoup d'espèces végétales locales : prunellier épine noire, aubépine, églantier, hêtre, frêne, aulnes, saules, vipérine... C'est donc un écosystème non pollué par les pesticides qui est très apprécié de la population promeneurs, joggeurs, vététistes, randonneurs, pêcheurs et même des cavaliers !

De nouvelles voies réservées bus, en plein milieu d'un corridor biologique (et actuelle zone verte), me semblent être un acte dévastateur et irrémédiable (près de 400 arbres seraient abattus dans le projet bulle) pour un bénéfice inconnu, tout comme le risque de travaux et de trafic supplémentaires dans la

*zone (comme le montre la destruction annoncée de 11 maisons dans la rue des Festeux suite à des glissements de terrains dans un cavalier adjacent I) ». Jamais dans la presse il n'a été question de supprimer ce corridor biologique et aucune variante n'a été étudiée pour éviter simplement ce réservoir de biodiversité : friche au nord de BRUAY-LA-BUISSIÈRE ».*

*Dans le tome B partie 2 du dossier :*

*Page-168 : inventaire faunistique de la zone montre la présence de chouette hulotte, crapaud commun, grenouille rousse, pipistrelle, sérotine, lézard... (visible sur le tome E pièce E3, annexe I page 10-11 ou PDF page 125),*

*pages 174-175: cette zone est une des deux zones à enjeux assez forts, (image insérée reproduite à la fin de ces grilles de dépouillement),*

*page-48 : l'impact sur le milieu naturel est considéré comme assez fort.*

*Ce réservoir de biodiversité au nord de BRUAY est concerné par le tracé du BHNS :*

*page 349 : C'est le seul endroit à impact potentiel du tracé sur le SRCE (schéma régional de cohérence écologique),*

*page-350 il y a les espèces typiques des pelouses et friches boisées et l'ancienne voie ferrée, constitue un axe de déplacement des chiroptères, avifaune et reptiles,*

*page 351 : le tracé passe dans un corridor écologique des batraciens et chiroptères,*

*page 354: pour la voie bulle 6, 144 arbres coupés et seulement 21 replantés (donc delta de 123 arbres) et 3655 m<sup>2</sup> défrichés,*

*page-355 : destruction d'habitats des animaux, d'individus et des dérangements permanents,*

*page-356 : crapauds et barrière anti-intrusion pour essayer de limiter l'impact page 361 : coupure des connectivités écologiques (image insérée reproduite à la fin de ces grilles de dépouillement ».*

**BETHUNE courrier 9** : « et détruire la zone verte inaugurée par l'ancien maire Marcel WACHEUX ».

**BETHUNE courrier 10** : « démolition de la zone verte inaugurée par l'ancien maire Marcel WACHEUX seront de la partie ainsi que la nuisance sur la faune ».

**BETHUNE courrier 12** : « Je vis rue Coquel à la suite de la rue des Festeux. Nous avons le bonheur de vivre à la campagne, l'un des derniers poumons verts de BRUAY avec aussi l'une de ses dernières prairies entourés de nombreuses espèces d'animaux, hiboux, chouettes, pics verts, faisans, chevreuils, hérissons, et même des chauves-souris et la liste est encore longue. Tout cela sera détruit ».

**BETHUNE courrier 14** : « De plus, le dossier d'enquête parcellaire est muet quant au sort réservé aux arbres de haute tige situé au Nord Est du terrain et qui sont pourtant inclus dans le tracé des travaux. Ces points mériteraient d'être donc éclaircis ».



**BEUVRY Obs.2** : « Mais INUTILE d'abattre des arbres comme à FOUQUIERES (Cf. la presse régionale du 20/08/2016) ».

**FOUQUIERES Obs.4** : « Le projet sera sans doute cher, je m'interroge sur la pertinence d'une voie dédiée dans l'avenue des Anciens Combattants. Cette avenue n'est que très peu fréquentée, le bus peut emprunter la même voie que les véhicules. Il serait plus pertinent de mettre une rangée de végétal ».

**BETHUNE courrier 5** : « *possiblement en liaison avec les orientations de la trame verte et bleue qui classe la quasi intégralité des emprises de la ligne en corridor écologique et/ou en articulation avec le projet de Chaîne des Parcs défini sous l'égide d'Euralens ;* »

*Enfin, nous souhaitons vous signaler qu'une partie de la section de la ligne n°309 000 évoquée ci-avant se trouvait incorporée au périmètre du « Projet de classement du site de la chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France », tel que défini dans le dossier support de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 février au 11 mars 2014 en application de la réglementation issue du Code de l'environnement. Ce projet de classement a fait l'objet, le 12 mai 2014, d'un avis favorable de la Commission d'enquête et en juin 2015, d'une proposition d'avis favorable lors de son instruction par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages. Les parcelles ferroviaires visées auraient été retirées du projet de classement lors de la procédure d'instruction, ce qui reste à confirmer par le décret de classement, à notre connaissance non encore pris à ce jour ».*

**FOUQUIERES-LES-BETHUNE Obs.1** : « le traitement paysagé du merlon situé au sud ; monsieur DELAGORCE souhaite que l'on y porte une attention particulière et que cet espace vert ne soit pas défiguré, souhaitant préserver cette traversée de FOUQUIERES d'un environnement qui serait trop artificiel. Il en est de même de la pointe paysagée (merisiers) du haut de la rue du Rivet, précisant qu'il est impératif que cet espace, qui marque une des entrées de FOUQUIERES, soit particulièrement soigné par le paysagiste.

*Monsieur DELAGORCE rappelle que l'ensemble se trouve à proximité immédiate d'un monument historique et qu'il est important de prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver un cadre de vie exceptionnel à proximité immédiate de BETHUNE. »*

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

## **THEME 2 : nuisances et risques (29 occurrences) :**

Ce thème traite des items liés à :

- la pollution, le bruit,
- les risques de glissements de terrain, les vibrations et la présence de la faille de RUITZ,
- la saturation de la circulation automobile,
- les risques d'inondation.

### **Item 1 : la pollution, le bruit (16 occurrences) :**

#### **BRUAY-LA-BUISSIERE: Obs. 7 : mademoiselle Jackie COMPAGNON :**

« La ligne de bus gâcherait cet espace radieux au profit du goudron, pollution et nuisances sonores. »

#### **BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs. 9 : monsieur Eric LEMANSKI : Président de la copropriété SOLOGNE 16 rue d'Alsace à BRUAY LA BUISSIERE.**

« Le déplacement de la gare routière sur la place de l'Europe entrainera le déplacement des nuisances dues aux jeunes qui s'alcoolisent la nuit. Parking de l'Europe dans une cuvette; déplacement de la pollution (air et sonore) les bus ne couperont pas leur moteur ! »

#### **BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs. 11 : monsieur Jérôme MORIVAL 263 rue Coquel à BRUAY-LA-BUISSIERE :**

« Indique que le nouveau tracé crée des nuisances sonores et visuelles. »

#### **BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs. 16 : monsieur Patrick WATEL 815 rue des Festeux, BRUAY-LABUISSIERE :**

« Passage toutes les 7 minutes  
Préjudice visuel, préjudice sonore,  
S'inquiète des ralentissements et des redémarrages suite à l'implantation des feux donnant la priorité aux bus (rue plus bruyante et plus dangereuse. »

#### **BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs. 23 : madame Claudie HOYAU 38 résidence des Festeux BRUAY-LABUISSIERE:**

« Nuisances sonores, impact environnemental, faune, flore.  
Demande que soit conduite une étude sur le bruit et la santé des riverains. »

#### **BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs. 26 : madame LEMAIRE, 863, rue des Festeux, BRUAY-LA-BUISSIERE :**

« Rempart contre les nuisances sonores et liées à la circulation. »

#### **HAILLICOURT : Obs. 1 : madame Françoise HOORNAERT, 133, rue Ernest Renan HAILLICOURT :**

« Bruit? La bulle 2 passera au bout de mon terrain; les bus 28/32 sur le devant de la maison; qu'allez-vous faire pour nous ? »

**HAILLICOURT : Obs. 5 :** monsieur Patrick KOMIN, 117, rue Renan  
HAILLICOURT:

« *Ma maison est située à environ 15 m du cavalier SNCF. Quels impacts en termes de bruit, pollution sonore et visuelle ?* »

**HAILLICOURT : Obs. 9 :** madame Françoise HOORNAERT, 133, rue Ernest Renan HAILLICOURT:

« *Pollution visuelle et sonore !!!* »

**BETHUNE : Cour. 1 :** madame Marie-Paule DELATTRE épouse RIGNAUX, 875 rue des Festeux à BRUAY-LA-BUISSIÈRE :

« *des nuisances sonores et visuelles pour les habitants proches concernés par ce projet.* »

**BETHUNE : Cour. 8 :** monsieur Jérôme MORIVAL, 263, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIÈRE:

« *Le tracé des nouvelles voies implique des nuisances sonores et visuelles.* »

**BETHUNE : Cour. 10 :** madame et monsieur Albert MORIVAL, 327, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIÈRE:

« *J'ai appris tardivement qu'il ya avait un projet face à mon habitation rue Coquel, de la pollution, du bruit,* »

**BETHUNE : Cour. 12 :** monsieur Eric GOSSELIN, 172, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIÈRE :

« *la pollution de l'air* »

**BETHUNE : Obs. 12 :** monsieur Jean-Pierre DUFOSSE, 71, rue du 1<sup>er</sup> mai HAILLICOURT dépose une observation sur le registre accompagné d'un classeur (pièce jointe n°19 au registre) :

« *La qualité de l'air sera aggravée par le projet.* »

**BEUVRY : Obs. 3 :** D et MF HENOCQUE, 51 route nationale à BEUVRY:

« *Nous ne voyons pas, pour l'instant, l'intérêt d'un tel déploiement de dépenses et de moyens....mais, par contre, ce projet créera sans nul doute des nuisances, par exemple :*

- *pollution de l'environnement aux particules fines,*

- *nuisances sonores continues dès 5 heures du matin.* »

**BEUVRY : Obs. 6 :** Docteur Martine HOUDART-PICQUE, 2 rue Delbecque à BEUVRY :

« *toutes les nuisances sonores.* »

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**Item 2 : - les risques de glissements de terrain, les vibrations et la présence de la faille de RUITZ (9 occurrences) :**

**BRUAY : Obs. 11 : monsieur Jérôme MORIVAL 263 rue Coquel à BRUAY LA BUISSIERE :**

*« et des risques sismiques car situé sur la faille de RUITZ.*

*Risques supplémentaires durant la phase travaux et ensuite au trafic suite au glissement de terrains dans un cavalier proche (11 maisons seraient à abattre rue des Festeux). »*

**BRUAY : Obs ; 15 : madame Caroline GARBE 785 rue des Festeux, BRUAY LA BUISSIERE :**

*« risques de fissures, d'affaissements, galerie minières.. »*

**BRUAY : Obs. 16 : monsieur Patrick WATEL 815 rue des Festeux, BRUAY-LA-BUISSIERE :**

*« Indique le problème de la faille de RUITZ pour la création des nouvelles voies qui aggraveront l'existant (maison à raser près de chez nous). »*

**BRUAY : Obs. 21 : courrier en date du 10/09/2016 adressé au CE en LR/AR en mairie de BRUAY-LABUISSIERE:**

*« les risques d'affaissement miniers S'interroge sur la mise en danger des passagers ?*

*L'impact du projet lors de la phase travaux et de la phase exploitation (fissures, affaissement, vibrations). »*

**BETHUNE : Obs. 2 : madame Valérie BOURDEAUX, 10, rue de Saint Pol (62400) BETHUNE :**

*« Toutes les maisons souffrent de secousses et vibrations (voire petits tremblements de terre au passage de véhicules).*

*Dans notre maison, les meubles craquent, la vaisselle bouge à l'intérieur, les tuyaux claquent, des fissures sur les murs et sols se forment partout, les fenêtres et portes ferment mal, la rue n'est pas conçue pour autant de passages de véhicules.*

*Nous avons déjà la ligne TADAO 4 qui fonctionne sur cette voie, et croyez moi c'est déjà bien assez ! Je ne suis pas contre les transports en commun, mais je suis très inquiète au devenir de notre foyer, notre maison ne tiendrait pas, car les secousses sont de plus en plus fortes, au fur et à mesure de la dégradation de la rue. Nous avons compté les secousses : + de 40 par jour ! Sans la nuit ! »*

**BETHUNE : Cour. 8 : monsieur Jérôme MORIVAL, 263, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIERE :**

*« Le tracé des nouvelles voies implique des nuisances sonores et visuelles ainsi que des risques pour les habitants car nous sommes sur la faille de RUITZ avec un risque sismique et de mouvements de terrains possibles. »*

**BETHUNE : Cour. 12 : monsieur Eric GOSSELIN, 172, rue Coquel,  
BRUAY-LA-BUISSIERE :**

« De plus nos 2 rues sont bâties sur la faille de RUITZ. »

**BEUVRY : Obs. 3 : D et MF HENOCQUE, 51, route nationale à BEUVRY :**

« Vibrations des maisons avec apparition de fissures (présence certainement de galeries minières ...)

Une pétition avait déjà été faite par le Docteur SARRAZIN en 2015, les riverains se plaignant de vibrations provoquant fissures et lézardes de leurs maisons.

Des travaux au niveau de la route ont d'ailleurs été faits....

Malheureusement les vibrations reviennent et vont s'accroître, vu la multiplicité des fréquences de passage des autocars. »

**BEUVRY : Obs. 6 : Docteur Martine HOUDART-PICQUE, 2, rue Delbecque  
à BEUVRY :**

« ... avec toutes les nuisances sonores qu'elles engendrent, mes vibrations (il ya déjà beaucoup de fissures dans nos murs au passage des camions et des bus actuels, les difficultés rencontrées par les patients pour venir à mon cabinet (pendant les travaux et a ?près). Nous venons de refaire le mur devant notre façade. Dans deux ans, nous allons le refaire ? Les travaux sur la rue Delbecque sont incompatibles avec le maintien de mon activité avec le maintien de son activité de médecine libérale. »

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**Item 3 : - la saturation de la circulation (2 occurrences) :**

**BRUAY : Obs. 17 : Martine et Michel DUCHATEAU, 321, rue Henri Cadot,  
BRUAY-LA-BUISSIERE :**

« Posent la question de savoir si le BHNS va améliorer la circulation et la qualité de vie dans l'hyper centre de BRUAY.

Le projet va contrarier par la priorité qui lui est donné une circulation déjà saturée et augmentera les bouchons. »

**BEUVRY : Obs. 3 : D et MF HENOCQUE, 51, route nationale à BEUVRY :**

« multiplication des autocars qui créeront un problème d'embouteillage non justifié en ce lieu , alors que la circulation du centre ville devait se faire par le périphérique qui a été construit à cet effet, avec interdiction aux camions d'emprunter la route nationale de BEUVRY. »

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**Item 4 : - les risques d'inondation (2 occurrences) :**



**BRUAY : Obs. 21 :** madame Caroline GARBE, 785, rue des Festeux,  
**BRUAY LA BUISSIÈRE :**

« *Projet qui risque d'accentuer le risque d'inondation (surfaces imperméabilisées).* »

**BETHUNE : Obs. 12 :** monsieur Jean-Pierre DUFOSSE, 71, rue du 1<sup>er</sup> mai  
**HAILLICOURT :**

« *L'imperméabilisation aggravera le risque inondation.* »

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

## **THEME 3 : communication (43 occurrences) :**

Les observations relatives à ce thème sont assez nombreuses. 43 occurrences ont été recensées principalement sur 2 registres HOUDAIN et BRUAY-LA-BUISSIÈRE et sur les courriers reçus à BETHUNE, siège de l'enquête.

La commission a constaté sur ce thème une forte participation qui s'est concentrée sur le secteur des rue Festeux et Coquel de la commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

**Item n°1 concertation préalable à l'enquête publique (15 occurrences) :**

**HOUDAIN : Obs.1 :**

« *regrette beaucoup le manque de communication du SMT avec les personnes privées expropriées.* »

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Obs.1:**

« *estime qu'il n'y a pas de concertation préalable dans le cadre du projet de BHNS,* »

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Obs.11:**

« *Dit qu'il n'y a pas eu de concertation réelle avec les habitants, pas de rencontre des élus et des responsables avec la population, s'étonne du constat des réunions et de la faible participation du public. Surpris de ne pas avoir été contacté directement puisque impacté directement par le projet.* »

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Obs12 :**

« *Dit que la consultation a été faite a minima, que la démocratie participative n'a pas eu lieu, qu'une consultation par les urnes serait un plus.* »

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Obs16 :**

« Souligne le manque d'information des riverains aussi bien en amont du projet que sur l'information personnalisée des permanences et individuelle aux différents riverains.

Dit que l'équipe municipale n'a pas évoqué ce projet de bulles, déjà pourtant d'actualité lors des réunions liées aux problèmes. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.21 :**

« soulève l'absence de concertation, d'information publique ou personnelle pour un tel projet, souligne le cas similaire pour ses voisins, a le sentiment d'être exclue du projet et s'interroge sur la démocratie participative. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.23 :**

« Surprise d'apprendre par une voisine le projet BHNS qui passera à 50 m de son habitation, Relate ses rencontres avec la mairie et regrette de ne pas avoir été informée des divers projets en cours (bus, TER). »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.25:**

« Auraient souhaité être concernés, pas de concertation, riverains tous propriétaires. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.26:**

« Dit qu'aucune concertation n'a été réalisée, alertée par le bouche à oreille, pas de communication des élus. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.28 :**

« disent qu'ils n'ont pas été concertés donc que la procédure et la réglementation n'ont pas été respectées. »

**BETHUNE courrier 1 :**

« madame DELATTRE s'étonne de la faiblesse de la participation du public dans la phase concertation et d'un seul avis défavorable au projet exprimé (3 pièces jointes, 1 à 3). Afin de savoir si ses voisins ont eu connaissance du projet madame DELATTRE a réalisé un sondage (résultat pièce jointe 4). Les 33 habitants interrogés n'ont jamais eu connaissance « officielle » mais par un avis anonyme déposé dans leur boîte aux lettres au début du mois d'août 2016.

Madame DELATTRE observe en conclusion « que je n'ai pas été informée de manière satisfaisante du projet BHNS, que j'ai été écartée de ce fait du débat que je pouvais être en droit d'attendre dans le cadre de la concertation préalable. »

**BETHUNE courrier 3 :**

« à la demande de plusieurs riverains, et suite à la visite à la permanence du 16 août 2016 en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE que : la majorité des citoyens bruaysiens ignore ce « pharaonique » projet parce que la concertation est inconnue dans cette ville. »

**BETHUNE courrier 8 :**

« En tant que riverain direct : Pas de concertation réelle avec les habitants. En effet aucun élu, ni responsable n'est venu à la rencontre de la population. La plupart d'entre nous avons eu les informations des voies de passage très tardivement et difficilement sur Internet. Mais peu connaissent exactement les modalités du tracé. Pour ma part j'ai été très surpris de voir les constats des réunions publiques et le peu de participants bruaysiens (réunions auxquelles j'aurais aimé participer si j'en avais eu la connaissance). Le tracé et le projet n'ont pas été partagés avec les habitants. Ma propriété étant voisine directement du tracé» je suis surpris de n'avoir jamais été contacté directement ni reçu aucun tracé ou plan provisoire précis. »

**BETHUNE courrier 9 :**

« Je suis déçue de ne pas avoir été mise au courant par une circulaire l'annonçant. Je ne suis pas seule, tous les riverains sont comme moi. »

**BETHUNE courrier 12 :**

« Ensuite, pourquoi aucune réunion publique avec les acteurs du projet ? »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°2 : publicité de l'enquête publique (7 occurrences):**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.1 :**

« que la publicité relative à l'enquête publique n'est pas complète puisque l'affichage sur site n'a pas été réalisé. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.9 :**

« A constaté l'absence d'affichage réglementaire sur les lieux du futur projet. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.21:**

« Relève l'absence d'affichage du projet sur les lieux de réalisation et estime ne pas avoir été informée de manière éclairée du projet des bulles. Avance les mêmes réflexions sur l'enquête publique dont elle n'a eu connaissance que par la notification reçue en date du 13/07/2016. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.27 :**

« Pourquoi aucun commerçant n'a été prévenu de cette enquête, un courrier individuel n'a pas été envisagé. »

**BETHUNE courrier 1 :**

« Elle joint également une copie (pièces 7 jointes) du magazine de la ville de BRUAY-LA-BUISSIERE, « TREMPLIN » de juillet 2016 et du magazine d'ARTOIS COM de juin 2016 et précise que c'est seulement à ce moment -là qu'il est question du lancement d'une enquête publique.

Sur la publicité faite à l'ouverture de l'enquête publique:

*Elle constate (pièces 31 à 38 jointes) que les dispositions relatives à l'affichage sur les lieux de réalisation du projet n'ont pas été appliquées et donne la liste des points vérifiés de la ville de BRUAY-EN-ARTOIS.*

*Plus encore, le défaut d'affichage de l'avis d'enquête publique sur les lieux en méconnaissance de la loi ajoute encore au sentiment de manque de transparence et d'information. »*

**BETHUNE courrier 8 :**

*« Il n'y a eu aucun affichage public obligatoire sur les lieux indiquant l'enquête publique. »*

**FOQUIERES Obs. 5 :**

*« Ayant eu connaissance de ce projet lors d'une réunion de commerçants le 02/09/2016, j'ai souhaité en savoir plus..... »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°3 : période retenue pour l'enquête publique (4 occurrences) :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.17:**

*« S'interrogent sur l'enquête publique (programmée août/septembre), la comparant à un simulacre de consultation démocratique, au vu des travaux déjà réalisés depuis 2013 sur BRUAY. »*

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.18 :**

*« Souligne la période d'enquête publique comme meilleure façon d'empêcher les citoyens de s'approprier le dossier. »*

**BETHUNE courrier 3 :**

*« Deux remarques sont ensuite exprimées. La première concerne la période de l'enquête (vacances scolaires) qui ne facilite pas la participation et la seconde concernant la durée qui lui paraît courte (31 jours).Le taux de fréquentation aux permanences organisées reste très faible dans la mesure où :*

*Les horaires imposés sont des horaires de travail*

*La presse se fait, ce 25 août 2016, le porte-parole des initiateurs du projet !.... en annonçant « dernière phase de concertation ! », cette rapidité est curieuse. »*

**BETHUNE courrier 12 :**

*« Pourquoi organiser l'enquête publique mi- août en plein été? »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

Avis de la commission d'enquête :

**Item n°4 : accessibilité au dossier d'enquête publique (1 occurrence) :**

**BETHUNE courrier 1 :**

« d'avoir pu consulter le dossier, son accès lui ayant été refusé en mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE avant l'ouverture de l'enquête  
Alertée par un voisin le 28 juin du projet du BHNS, elle réalise un historique de ses recherches à compter du mois de juillet 2016 notamment sur internet et des difficultés rencontrées pour accéder à l'information sur le site du Projet Bulle TADAO. »

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Avis de la commission d'enquête :

**Item n°5 : contenu du dossier d'enquête publique (5 occurrences) :**

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Obs.9 :**

« Pas de plan précis sur le tracé du bus en centre-ville (niveau parking de l'Europe).  
Dossier conséquent fait pour des technocrates pas pour de simples citoyens (ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément; ce n'est pas le cas!!!). »

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Obs.18 :**

« Souligne l'illisibilité des cartes présentées et du manque de détails des modifications présentées  
Béthune courrier 3 :De nombreux emplacements réservés sont créés : élargissements de voirie, mise en site propre, stations, espaces de stationnement...  
Quelques emplacements réservés à destination d'un élargissement de voirie sont situés en zone agricole au Plan local d'urbanisme en vigueur (Barlin et Divion).  
De la même façon le dossier mentionne qu'une parcelle agricole rue d'Helbecque à BEUVRY sera impactée par bulle 2 et 6.  
Aucun élément ne permet d'appréhender les surfaces agricoles impactées. »

**BETHUNE courrier 12:**

« Des plans qui ne correspondent au trajet réel. Grace à votre enquête publique, j'apprends que le tracé sur les cartes n'est qu'une emprise, donc en résumé, on ne sait rien ! »

**BETHUNE courrier 14 :**

« Enfin, le dossier d'enquête comporte une incohérence s'agissant de l'implantation de la station de Bus « Quartier Fosse 7 » dès lors que les plans indiquent deux positionnements différents.



*Derechef, il conviendrait de connaître la localisation exacte de cette station eu égard aux parcelles n°277 et n°280.*

*Pour l'ensemble de ces motifs, il conviendrait d'apporter des précisions au projet sur les points précités afin que la société SOFIPIERRE puisse être à même d'appréhender les impacts du projet poursuivi par le Syndicat Mixte des transports sur ses parcelles »*

### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

#### Item n°6 : absence de réponses (5 occurrences) :

##### HOUDAIN : Obs. 2 :

*« aux questions posées, la seule réponse reçue est le silence complet de monsieur MIERSMANN »*

##### BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.4 :

*« Impossibilité d'obtenir des renseignements au n° fo urni sur l'avis et l'arrêté d'enquête. »*

##### BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.14 :

*« Déjà surpris que malgré un recommandé envoyé, aucun contact de votre part (AD 1028, AD 937 et AD 968). »*

##### BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.15 :

*« Après contact avec monsieur MIERSMANN celui-ci s'est déplacé pour lui confirmer qu'il s'agissait d'une erreur administrative en lui présentant ses excuses.*

*Dit que dans le tome D page 120 sa parcelle AP 44 figure toujours, attend toujours le courrier de M MIERSMANN en recommandé AR l'assurant du contraire. »*

##### BETHUNE courrier 12 :

*« Aucun dialogue avec la SMT ! Vous appelez le 0800, on ne peut vous renseigner, on vous donne le n° de portable d'un responsable qui ne décroche jamais (plus de 15 appels) ! »*

### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

#### Item n°7 : demande de réunions d'information (6 occurrences) :

##### BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.11 :

« et réclame de nouvelles réunions avec les habitants et les riverains. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.27 :**

« gros manque de communication sur l'avancée des travaux ? »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.29 :**

« Demande que le SMT organise une réunion de présentation avec les agriculteurs du secteur, en mairie de RUITZ, comme promis par M MIERSMAN (fait référence à une demande formulée par le commissaire enquêteur) ???? »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.30 :**

« demande une réunion d'information pour tous les points avec le SMT/AG. »

**BETHUNE : courrier 8 :**

« Il faudrait de nouvelles réunions avec les habitants et riverains ! »

**BETHUNE : Obs.21 :**

« Les travaux d'aménagement seront pris n compte pas la taxe transport payée par les entreprise ; dans leur intégralité ? pas de surcoût pour les contribuables béthunois ? Inquiétude sur le prix du ticket. sera-t-il stable ? »

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**THEME 4 : accessibilité (36 occurrences) :**

**Item n°1 accès aux exploitations et aux activités a gricoles (9 occurrences) :**

Les observations relatives à cet item relèvent les inquiétudes du monde agricole sur la pérennité de leur activité.

**BARLIN Obs.1:**

« Monsieur WILLEMETZ habite un corps de ferme ancien dont l'unique accès aux voitures se fait par la place Salengro par une grande porte cochère « manuelle » : actuellement, il gare sa voiture sur le trottoir pour ouvrir sa porte puis entrer. Avec le projet BULLES, le trottoir serait supprimé au profit d'un arrêt pour le bus : comment va-t-il entrer chez lui ? »

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**BARLIN Obs.2 :**

« Cet agriculteur utilise avec ses engins agricoles larges les voies banalisées utilisées par le bus de 3,5 m de large : trop petites. Dans ses contrats de cultures, BONDUELLE exige des chaussées de 4,5 m pour accéder aux parcelles à récolter. Les engins agricoles roulent lentement, d'autant plus qu'il faut redoubler d'attention avec les poteaux de signalisation aux bords des chaussées. Parcelle AS 40 : sera-t-il toujours possible de rentrer dans ce champ avec le matériel agricole ? »

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)

**BRUAY-LA-BUISSIERE Obs.29 :**

« Demande à pouvoir circuler sans contrainte, vu le gabarit, avec ses engins de récolte ».

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)

**HAILLICOURT Obs.2 :**

« Demande de prendre en compte l'accès aux parcelles agricoles par le chemin latéral; difficultés d'accès à cause du stationnement, élargir la route ou régler le problème de stationnement ».

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)

**HESDIGNEUL-LES-BETHUNE Obs.1:**

« Précise que sur le trajet du BHNS sur la commune se situe une exploitation agricole; L'activité pomme de terre de cette exploitation engendre de nombreux transports, aussi bien pour la récolte (tracteurs et remorques) que pour la commercialisation (semi-remorques générant de nombreux va et vient) auxquels s'ajoutent de nombreuses livraisons. Pose la question de savoir si les engins agricoles de plus en plus conséquents (moissonneuse batteuse, etc..) pourront encore circuler sur la route lorsque le bus sera en service ».

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)

**RUITZ Obs.1:**

« Agriculteur de Ruitz, veut être sûr de pouvoir continuer à emprunter la route de Béthune et la RD 188 avec ses engins agricoles plus larges que les gabarits VL et PL habituels. De même accède au chemin situé entre le rond-point de la déchetterie et l'entrée de Barlin juste après le cavalier. Demande

de garder une certaine largeur de voie pour entrer et sortir du chemin avec les engins agricoles longs ».

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE courrier 12 :**

« Les lieux de collecte et d'approvisionnement (silos, coopératives...) mais également les CUMA et ETA, génèrent des allées et venues régulières d'engins. Il est nécessaire de préserver la praticabilité sur l'ensemble du territoire. La Chambre d'agriculture demande que dans les travaux réalisés, la largeur de voirie soit suffisante pour être compatible avec le passage des engins agricoles. Par ailleurs, les accès aux champs doivent être préservés et si besoin renforcés. Elle prend acte de la mise à sens unique de certaines voies sur les communes de BARLIN, BETHUNE et AUCHEL. Si ces axes sont empruntés par des engins agricoles, comment est prévue la cohabitation entre les usagers ? »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**FOQUIERES : Ob.2 :**

« les accès à la ferme du Gros Moulin qui est encore une vraie ferme (accès d'engins agricoles) et aussi une ferme pédagogique. Elle reçoit régulièrement des écoles et des centres de loisirs. Les enfants des écoles sont déposés par les bus soit à l'entrée du porche et repris à cet endroit après les visites, soit dans une deuxième cour qui sert de parking bus, dans ce cas les chauffeurs de bus doivent employer la voie médiane afin de mieux braquer pour entrer à l'intérieur de la ferme. Il faut donc prévoir ces accès et le rayon de braquage des différents bus scolaires. La ferme dispose de 3 cours et donc 3 entrées différentes sur l'avenue des Anciens combattants ».

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Cour.11 :**

« Les lieux de collecte et d'approvisionnement (silos, coopératives...) mais également les CUMA et ETA, génèrent des allées et venues régulières d'engins. Il est nécessaire de préserver la praticabilité sur l'ensemble du territoire.

La Chambre d'agriculture demande que dans les travaux réalisés, la largeur de voirie soit suffisante pour être compatible avec le passage des engins

agricoles. Par ailleurs, les accès aux champs doivent être préservés et si besoin renforcés.

Elle prend acte de la mise à sens unique de certaines voies sur les communes de BURLIN, BETHUNE et AUCHEL. Si ces axes sont empruntés par des engins agricoles, comment est prévue la cohabitation entre les usagers » ?

### Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

#### Avis de la commission d'enquête :

#### **Item n°2 : accès aux commerces (6 occurrences) :**

##### **BETHUNE : courrier 6 :**

« Maintien du tourne-à gauche actuel :

Dans le projet, il est prévu la création d'un rond-point situé à 150m de notre tourne à gauche.

Dans le futur pour revenir sur la parcelle où est situé notre restaurant, il faut donc aller jusqu'au nouveau rond-point et prendre une portion de route qui est très souvent encombrée ce qui va provoquer une perte de clientèle due à la difficulté de l'accès à notre restaurant.

Un des critères de sélection d'un site pour la Société McDonald's est la facilité d'accès au site, ce qui ne sera plus le cas.

Il convient donc de conserver ce tourne à gauche en modifiant le positionnement de la station ou de créer le futur rond-point devant notre restaurant.

Ce rond-point devra avoir une taille suffisante pour accueillir nos camions de livraison.

En terme économique, la suppression de ce tourne à gauche se traduirait très probablement par une diminution de chiffre d'affaires du restaurant actuellement de l'ordre de 3 433 000 € HT/an.

De ce fait, il pourrait y avoir une réduction du personnel de celui-ci ».

##### **BETHUNE : Obs.6 :**

« Conséquences pour les voisins des tracés : particuliers, commerces et entreprises, lors des travaux et à terme (blocage des accès, modification de zone de chalandise). Prévoir le calendrier des travaux en amont pour limiter les pertes d'exploitation qui pourraient entraîner des dépôts de bilan et une désertification des communes ».

##### **BETHUNE : courrier 13 :**

« SCI PAVER Ainsi, il apparaît dans le projet qui nous a été communiqué, la suppression pour les clients rentrant dans la zone commerciale du « tourne à gauche » à hauteur de McDonald's ; ainsi pour accéder aux enseignes commerciales implantées de ce côté de la zone, la clientèle motorisée devra circuler jusqu'au milieu de la zone, où sera implanté un nouveau rond-point,



*et ensuite « remonter » dans la zone pour se rendre, par exemple, chez McDonald's, Foirfouille,... Bien que nous ne soyons pas, ni notre locataire BUT, impacté directement par ce nouveau fonctionnement des flux de circulation dans la zone, il nous semble que la problématique de fonctionnement de la zone commerciale doit s'envisager dans sa globalité ».*

**BETHUNE Obs.17 :**

*« Concernant nos poids lourds pour les livraisons, ils seront dans l'obligation de couper le rond-point ».*

**BETHUNE : Obs.23 :**

*« Concernant le point 1/Création d'un giratoire : il nous semble important que les bonnes dispositions techniques soient prises afin que les véhicules de type poids lourds puissent passer dessus lors des changements de direction vers la rue de la concession Renault ou pour aller vers le giratoire de la D171. Concernant le point 2/ mise en doubles sens de notre rue, il est important de prendre en considération que cette dernière a été mise en sens unique en octobre 2015, en raison de nombreuses plaintes des usagers du fait des difficultés de croisement des véhicules PL.*

*Les camions de livraison ayant une largeur de 3m, leur croisement sur cette route, ne faisant que 4,5 à 5m de large, est très difficile et pouvant même entraîner un danger pour les usagers des véhicules légers.*

*Nous demandons que cette voie ne soit pas remise en double sens mais que le sens unique soit conservé mais inversé.*

*Dès lors nous nous opposons à ce projet, tel qu'il est présenté et soit effectif ».*

**FOUQUIERES-LES-BETHUNE : Obs.3 :**

*« La Société McDonald's France est propriétaire sur la Commune de FOUQUIERES-LES- BETHUNE (62232) lieudit « Le Prieuré de Saint Pry » d'une parcelle cadastrée AC n°221 d'une surface totale de 4 120m<sup>2</sup> sur laquelle est implanté un immeuble commercial à usage de restaurant comportant un service au volant.*

*Nous comprenons le souhait du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle de créer deux lignes de bus à haut niveau de service : Bulle 2 et 6.*

*Néanmoins, nous entendons porter à votre connaissance les éléments suivants qui sont indispensables à une exploitation normale de notre restaurant :*

*1) Maintient du tourne à gauche actuel :*

*Dans le projet, il est prévu la création d'un rond-point situé à 150m de notre tourne à gauche.*

*Dans le futur pour revenir sur la parcelle ou est situé notre restaurant, il faut donc aller jusqu'au nouveau rond-point et prendre une portion de route qui est très souvent encombrée ce qui va provoquer une perte de clientèle due à la difficulté de l'accès à notre restaurant.*

*Un des critères de sélection d'un site pour la Société McDonald's est la facilité d'accès au site, ce qui ne sera plus le cas.*

*Il convient donc de conserver ce tourne à gauche en modifiant le positionnement de la station ou de créer le futur rond-point devant notre restaurant.*

*Ce rond-point devra avoir une taille suffisante pour accueillir nos camions de livraison.*

*En terme économique, la suppression de ce tourne à gauche se traduirait très probablement par une diminution de chiffre d'affaires du restaurant actuellement de l'ordre de 3 433 000 € HT/an.*

*De ce fait, il pourrait y avoir une réduction du personnel de celui-ci ».*

#### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

### **Item n°3 : accès aux propriétés des particuliers (4 occurrences) :**

#### **DIVION : Obs.5 :**

*« Juste devant chez eux le BHNS va créer un arrêt, avec un quai surélevé pour les PMR. Demande que ces travaux n'empêchent pas l'accès aux 2 garages de cette habitation (entrer, sortir et stationner face à leur porte de garage) ».*

#### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

#### **BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Obs.9 :**

*« Dispose d'une sortie de garage sur la place Fronderberg; s'interroge sur l'accès aux garages pour la copropriété? »*

#### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

#### **GOSNAY : Obs.1 :**

*« Les gros problèmes seront les arrêts fréquents, les marchands ambulants. Trottoirs trop étroits (trottoirs de 30 cm de large). Des personnes qui doivent manœuvrer afin de rentrer leur véhicule au garage ».*

#### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

**GOSNAY : Obs. 2 :**

« Comment pourra-t-on stationner pour ouvrir la barrière et rentrer chez nous? (avec les barrières sur le trottoir) ».

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**Item n°4 : stationnement (6 occurrences) :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.16 :**

« problème de stationnement dans la rue des Festeux ».

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.25 :**

« S'inquiète de ne plus pouvoir stationner ».

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.27 :**

« parkings à conserver ou à améliorer ».

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**GOSNAY :Obs.1 :**

« les stationnements qui seront supprimés ».

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

**[Avis de la commission d'enquête :](#)**

**HAILLICOURT : Obs.2 :**

« Demande de prendre en compte l'accès aux parcelles agricoles par le chemin latéral; difficultés d'accès à cause du stationnement, élargir la route ou régler le problème de stationnement ».

**[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)**

Avis de la commission d'enquête :

**HESDIGNEUL-LES.BETHUNE : Obs1:**

*« venue se renseigner sur la place de stationnement en face de son habitation qu'elle souhaite conserver ».*

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Avis de la commission d'enquête :

**Item n°5 : comptage et impact sur la circulation (6 occurrences) :**

**CALONNE-RICOUART : Obs.1 :**

*« Monsieur VUITTENEZ, n'ayant pas trouvé dans le dossier de comptage des véhicules empruntant le rond-point très utilisé de la Porte Nord, s'inquiète des conséquences en terme de bouchons de véhicules aux jours et heures de pointe lors des 14 secondes toutes les 7 mn 30 de blocage par feux de ce rond-point pour permettre le passage du BHNS qui traversera ce rond-point ».*

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Avis de la commission d'enquête :

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.16 :**

*« problèmes de circulation dans la rue des Festeux ».*

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Avis de la commission d'enquête :

**BETHUNE : courrier 8 :**

*« L'endroit actuel du tracé dans la rue Coquel est occupé par le seul endroit où les riverains (et autres camions poubelles.) peuvent faire demi-tour ».*

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Avis de la commission d'enquête :

**BETHUNE : courrier 13 :**

*« Aussi, il est important que le nouveau rond-point prévu à hauteur de la station de lavage, qui viendra compenser la suppression du « tourne à gauche » à l'entrée de la zone, soit dimensionné de telle façon qu'il permette une circulation fluide dans le sens « station de lavage —> McDonald's », au*

risque sinon de générer des ralentissements ou bouchons qui seraient préjudiciables au fonctionnement de la zone commerciale ».

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)

**BETHUNE : Obs.22 :**

« Nous sommes très inquiets sur la circulation devant le magasin surtout pendant les heures de pointe 17 heures à 20 heures pendant les mois de novembre-décembre. Avez-vous effectué une enquête sur les flux de circulation car ils nous semblent que cela représentera un danger (accidents, saturation des routes) ? ».

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)

**FOUQUIERES : Obs.5 :**

« Est-ce qu'il y a eu une étude de flux sur la zone commerciale et plus spécifiquement au rond-point de la porte nord où se trouve le McDonald ? Pourquoi ? Car ce rond-point est le nœud de la zone et celui-ci est bien encombré le jour à forte activité. Que va t'il devenir de la circulation à cet endroit quand ces bus seront prioritaires via le positionnement du feu de circulation donnant la priorité à ces derniers !!! ».

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)

**Item n°6 : sécurité (9 occurrences) :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.16:**

« Environnement immédiat bouleversé par la création de chaussée et la traversée de la rue ».

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.20 :**

« Passage des BHNS trop près des habitations sur certains secteurs ».

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

[Avis de la commission d'enquête :](#)



**GOSNAY : Obs. 2 :**

« Que se passera-t-il au niveau des feux tricolores qui vont être installés de façon rapprochée, surtout le samedi après-midi lors des fortes affluences ».

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**GOSNAY : Obs. 3 :**

« Priorité aux Gosnaysiens qui montent de la côte (détectés par un feu en bas de la côte) mais comment vont faire les riverains du haut de la côte pour être détectés?

Mon entrée de garage se fait côte des chartreux, à 20 m de l'intersection. Comment vais-je faire pour manœuvrer (camping-car à rentrer en marche arrière, bloquant la route quelques minutes).les gens détectés en voiture en bas de la côte risquent de se remettre en route et tamponner la busway. De même le feu d'arrêt pour la côte sera placé avant mon entrée, comment vais-je pouvoir m'intégrer dans le trafic? »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : courrier 5 :**

« Y aura-t-il une mesure particulière pour la réglementation et implantation de la route suite en sa structure inadaptée ? Le schéma présenté par monsieur l'ingénieur du SMT : trottoir, 1,4 m, 3 m, 1 m, 2 m, 1 m, 3 m, 1,4 m, = 12,80 m; Réponse : si la route est trop étroite à HESDIGNEUL (rue du 4 septembre), réduction de ce principe, trottoir + étroit, moins de barrière de protection pour traverser, bref outrepasser les textes de loi avant l'élaboration du projet ? Qui assume en cas d'accident comme toujours la défaillance humaine (chauffeur) ou technique (le matériel) ? En somme le projet d'implantation du BHNS théorique sur plan sera-t-il reproduit dans la réalité ? le passage rue du 4 septembre est réalisable ».

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Obs14 :**

« En effet il y a beaucoup de questions concernant la sécurité dans la zone Actipolis. Premièrement, je ne suis pas d'accord avec le plan de circulation : le fait de rentrer dans la zone en venant du rond-point de l'autoroute et d'empêcher par un îlot central le fait que les clients ne pourront plus tourner dans notre rue fera une perte de chiffre d'affaire d'au moins 20% pour nous comme pour mac Donald et Renault donc des licenciements. Ensuite : le fait

*que la ligne de bus traverse et coupe notre zone en deux fera que les clients qui voudront venir dans notre zone seront en danger lorsqu'ils devront traverser. Le piéton devra traverser la zone de voiture et la zone de bus les passages piétons sont très mal définis. Troisièmement : l'acheminement des camions comment vont-ils être gérés. en effet un rond-point sera créé au niveau de la station de lavage. Il sera impossible aux camions de tourner à cet endroit dans tous les cas pas en une seule manœuvre, ce qui veut dire que les poids lourds devront rouler sur le rond-point. Le code de la route l'interdit.*

*Y a-t-il eu, une étude de flux de circulation Il y a conflit entre les feux ainsi que les stops ».*

#### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

##### **BETHUNE : Obs15 :**

*« mais va également augmenter la dangerosité de la circulation piétonnière déjà sensible aujourd'hui dans une zone dépourvue de trottoirs ».*

#### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

##### **BETHUNE : Obs.17 :**

*« en effet de nombreux problèmes de circulation de sécurité n'ont pas de solutions réelles, en effet le fait que les voitures tournent dans notre zone côté Halle aux vêtements fera de nombreux bouchons car les voitures couperont la route aux bus.*

*Le fait de bloquer les voitures fera que la zone deviendra dangereuse pour les piétons. Les feux rouges font opposition aux stops, la circulation entre les deux zones (décathlon, la halle) par les piétons sera très dangereuse ».*

#### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

#### [Avis de la commission d'enquête :](#)

##### **BETHUNE : Obs19 :**

*« Concernant cette même voie entre BUT et DECATHLON, le BHNS va apporter un flux de piétons : aucun trottoir n'est prévu dans le projet alors que cette voie va être à double sens, fréquentée par des camions « 15 tonnes ». Qu'est-il prévu sur ce sujet ? Qui est responsable en cas d'accident ? »*

#### [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

Avis de la commission d'enquête :

**THEME 5 : avis favorables exprimés, oppositions,  
contre-propositions (73 occurrences) :**

Ce thème traite des items liés à l'expression directe du public, son intérêt en faveur du projet, son opposition et le résultat de sa réflexion en proposant des contre-propositions. La quantité importante des occurrences démontre, si besoin était, que ce projet ne laisse pas indifférent le public. Les occurrences de ce thème abordent donc :

- les avis favorables
- les oppositions argumentées au projet ou les doutes
- l'utilisation des infrastructures existantes
- les contre-propositions

**Item n°1 : les avis favorables (4 occurrences) :**

**BRUAY : Obs.10 : monsieur Pascal QUINTIN :**

« le projet paraît satisfaisant sur la jonction BETHUNE-BRUAY (gare, CHB, université) quoiqu' une navette directe, partant de la gare de BRUAY, serait aussi efficace si un parking co-voiturage est prévu. La liaison BRUAY-AUCHEL paraît de second ordre sauf la desserte de la polyclinique de la Clarence et la gare de CALONNE. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.18 : Lisette SUDIC, 13, rue Férié Conseillère municipale  
EELV BRUAY-LA-BUISSIÈRE :**

« Regrette le recours au diesel /électrique, source d'émissions de particules.  
Précise que le TCSP est plus que nécessaire.  
Regrette la non desserte de la ville de BETHUNE, d'accès à la ZI, pénalisant le Bruaysis (jeunes et travailleurs) d'un accès à cette zone.  
Demande si des navettes seront proposées à partir de la gare?  
S'inquiète de la non desserte du LPTP et de l'offre qui lui sera faite?  
Les parkings relais seront-ils aussi des aires co-voiturages avec parkings vélo sécurisés?  
Aborde la variante de GOSNAY qui ne semble pas la plus productive puisqu'elle ferait descendre les habitants de HESDIGNEUL.  
Conclut en précisant que le dossier a été bien mené, globalement satisfaisant en souhaitant que ce mode de transport pertinent aboutisse le plus rapidement pour une population qui en a le plus grand besoin. »

**BRUAY : Obs.24 : monsieur BLOCQUET:**

« Propriétaire d'un immeuble place de l'Agora, favorable au projet qui a le mérite de redynamiser le centre de BRUAY à l'abandon actuellement. »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BEUVRY : Obs.1 : monsieur DEMANNE, 109 rue de Lens à BEURY :**

« OK pour le projet. »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**Item n°2 : les oppositions argumentées ou les doute s (35 occurrences) :**

**BARLIN : Obs.4 : monsieur HOCHEDÉZ et Madame MASCLET, 363, rue Alfred Leroy à BRUAY LA BUISSIÈRE :**

« Madame MASCLET : locataire à cette adresse d'un commerce (ABC Modélisme) et du logement au dessus du magasin (a une enfant handicapée) : le projet BULLES exproprie et détruit l'immeuble. La rue Alfred Leroy est fortement impactée par le projet : 12 commerces dont un laboratoire médical doivent disparaître. Sur le site ancien de Plastic Omnium, un exploitant de karts électriques sera lui aussi fortement impacté. Question de madame MASCLET : combien de personnes mis au chômage pour ce projet de bus ? »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY : Obs.5 : signature illisible :**

« aucun intérêt à mettre de la circulation dans un lieu de promenade avec de beaux espaces verts où l'on peut à l'occasion apercevoir biche, lapin, lièvre et autres! Aucun intérêt à polluer notre belle végétation!! »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY : Obs.6 : monsieur COMPAGNON :**

« pourquoi mettre de la nuisance dans un lieu paisible? »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY : Obs.7 : mademoiselle Jackie COMPAGNON :**

*« aucun intérêt La ligne de bus gâcherait cet espace radieux au profit du goudron, pollution et nuisances sonores. »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY : Obs.8 : monsieur Quentin-BOISTEL:**

*« Aucunement besoin de ce projet de bulles à cet endroit »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY : Obs.12 : monsieur Daniel MADAJEWSKI, HOUDAIN :**

*document n°1 annexé en pièce jointe au registre :*

*« Dit que les projets de RER et les BHNS sur la friche Foulon ne font pas l'unanimité entre élus locaux eux-mêmes et la population; pourquoi cumuler ces deux projets?*

*Au vu de changement de majorité régionale, conteste l'automatisme de reconduction du projet et réclame une nouvelle analyse du projet qui doit être expliquée à la population.*

*Conclut sur l'échec du tramway qui a discrédité une partie des acteurs locaux, qui se sont rabattus sur le BHNS qui ne suscite pas plus d'enthousiasme. »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY : Obs.13 : M WALLART :**

*« Projet pharaonique dans une ville qui se dépeuple;*

*La rue CADOT quasi désertée par les commerces verra encore son avenir s'assombrir au profit de la "Porte Nord".*

*Réduction des places de parking "place Fronderberg et place de l'Europe".*

*Fait référence au projet de tramway qui a été abandonné et pose la question : "les autobus actuels ne sont- ils pas suffisants?".*

*Dit qu'il y a autre chose à faire dans une conjoncture économique déprimante vu le projet de retour du train "BRUAY-BULLY". »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY : Obs.15 : madame Caroline GARBE 785 rue des Festeux, BRUAY LA BUISSIERE :**

*« Projet pharaonique qui n'a pas sa place dans la ville en contradiction avec le projet ferroviaire; intérêt d'un cumul? »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.19 : monsieur Albert SAINT-POL 95 rue Caudron BRUAY-LA-BUISSIÈRE:**

« S'interroge sur les deux projets de liaison ferroviaire et de BHNS présentés simultanément et ne décèle aucune utilité apparente hormis de déplacer la population vers LILLE dont les axes routiers et ferroviaires sont de plus en plus engorgés.

Décrit le projet comme pharaonique, sous utilisé, argent dilapidé.

Demande que les sommes prévues soient destinées à l'entretien routier et à rapatrier les activités tertiaires de Lille sur la ville de BRUAY.

Demande qu'une étude sérieuse de marketing soit faite pour le projet ferroviaire. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.20 : monsieur Alain RIGNAUX 875 rue des Festeux BRUAY LABUISSIÈRE:**

« Coûts trop élevés par rapport aux avantages attendus. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.22 : Courrier en date du 12/09/2016 adressé au CE en LR/AR en mairie de BRUAY-LABUISSIÈRE:**

Monsieur Amaury DESCAMPS Gérant du Mac Donald BRUAY-LABUISSIÈRE :

« Situé sur le rond-point de la Porte Nord, craint un engorgement au rond-point aux heures de pointe suite à la priorité donnée aux bus avec effets négatifs sur l'exploitation de son établissement. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.25 : madame et monsieur DUBLEUMORTIER, 157, rue Deseilligny, BRUAY-LABUISSIÈRE :**

« Précise qu'il est impossible de faire passer un bus face à leur habitation. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**



**BRUAY : Obs.26 :** madame LEMAIRE, 863, rue des Festeux, BRUAY-LABUISSIÈRE :

« Est contre le projet de bus qui passera à quelques mètres de son habitation »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.27 :** monsieur Daniel MIKOLAJCZAK pharmacie du lycée, 271, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIÈRE :

« Le Country café tabac, 460, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIÈRE:  
La Médina Restaurant, 442, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIÈRE  
(madame DJERNIA) :

Culligan Traitement, 470, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIÈRE (madame et monsieur QUEVAL) :

« Sont ci-après recensées les craintes de ces commerçants:

- accessibilité aux commerces durant les travaux (clients+fournisseurs) 1 client qui s'habitue ailleurs est perdu;
- si endommagements des bâtiments?
- y-a-t-il réellement utilité d'un BHNS ? »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.28 :** monsieur et madame CAMERLYNCK OFFROY, 913, rue des Festeux, BRUAY-LABUISSIÈRE :

« - coût disproportionné pour une rentabilité discutable (desserte, fréquentation et respect des horaires);

- réseau routier suffisant pour Bruay qui n'est pas une mégapole. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.30 :** madame Estelle CRESSON cogérante SAS/STAR restaurant BEERS and CO Porte Nord à BRUAY-LABUISSIÈRE:

« -s'interroge sur la fluidité du trafic pendant la période travaux et après l'installation des feux sur le rond-point de Cora. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**GOSNAY : Obs.2 :** madame Monique TISON 25 RN GOSNAY et madame Laurence GLAS 33 RN GOSNAY:

*« Il n'y a plus aucun arrêt sur la commune de GOSNAY; l'arrêt est trop loin pour certains riverains.*

*Le nouveau busway ne conduit qu'à la gare de Béthune; il n'y aura aucun arrêt dans la ville. Qu'en est-il des enfants qui vont au collège dans le centre de Béthune? »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**HAILLICOURT : Obs.6 :** madame Ginette LECLERCQ-HEINGUEZ, usufruitière et madame Betty LECLERCQ nue propriétaire de la parcelle AH 198 sur la commune d'HAILLICOURT:

*« Conteste la sous-utilisation du cavalier SNCF, joint un croquis partie sous utilisée reportée en jaune dans le document joint (reproduit à la fin de ces grilles de dépouillement)..*

*Conteste dans le futur projet d'une lisière de 5 m de large et n'entend pas céder une bande de 2 m de large de terres cultivées pour celle-ci. »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**HAILLICOURT : Obs.8 :** madame BOROWIAK rue du nouveau monde RUITZ annexe au registre la copie d'un courrier qu'elle adresse à M WACHEUX (copie est reproduite à la fin de ces grilles de dépouillement).

*« Dans ce courrier sont évoqués le fait que les bus roulent à vide et qu'on abat des logements pour rien ainsi que les dépenses relatives au changement de priorité sur les routes, les feux tricolores et les sens interdits. »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Cour. 1 :** madame Marie-Paule DELATTRE épouse RIGNAUX, 875 rue des Festeux à BRUAY-LA-BUISSIÈRE:

*« Observations sur le fond :*

*- compte tenu du contexte de l'agglomération, le projet ne lui paraît pas opportun.*

*- madame DELATTRE relève dans l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 9 février 2016 mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais les remarques concernant les espèces protégées, l'incompatibilité de création d'une voirie nouvelle sur les cavaliers désaffectés avec les PADD des communes concernées (axes de développement et boisements à conserver et protéger) (2 pièces jointes en appui, 39 et 40).*

*- doute de l'abandon du véhicule automobile comme mode de transport au profit du NHNS, du vélo, de la marche, rien n'établit que ce report se fera. »*

### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Cour.3 :** monsieur Alfred MORIVAL, président de l'OR.CE.CO (ORganisation REgionale des COnsommateurs du Nord/Pas-de-Calais, Maison des Associations – 403, rue R. Salengro (62700) BRUAY-LA-BUISSIÈRE :

*« Au nom des riverains qui sollicitent notre intervention, nous faisons connaître que, TOUS sont convaincus, de l'inutilité et de son coût (211 millions), ce projet ignore le côté économique et le côté environnemental.*

*L'une des rues concernées, la rue Coquel à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, voie en impasse est si peu large qu'elle oblige les riverains à aller jusqu'au bout de la rue, où un rond point pour faire demi-tour. Or, ce projet de « Bulle 6 » supprime ce rond-point et, semble t'il personne ne s'en rend compte !.....*

*Je vous fais connaître, monsieur le commissaire enquêteur, que 90% des gens ignorent ou veulent ignorer ces projets qui ne les concernent pas et qu'une réunion publique, en mairie, le soir, après invitation dans toutes les boîtes à lettres, aurait été édifiante pour vous !.... »*

### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Cour.4 :** madame Paulette MOUTON demeurant 2296, avenue de la République (parcelle cadastrée sous le numéro 482 AM 433) à BRUAY-LA-BUISSIÈRE)

*« Le passage des bus s'effectuerait à moins de trois mètres de la maison tout au long de la parcelle (palissade de 1,70m) ;*

*1- Les passagers auraient une vue sur mon jardin (pelouse entre autres) ce qui serait pour moi et ma famille très désagréable avec aussi une augmentation de bruit déjà très conséquent. En effet de très nombreux camions circulent jours et nuits dans cette route (base Intermarché).*

*2- Les passagers auraient une vue sur mon jardin (pelouse entre autres) ce qui serait pour moi et ma famille très désagréable avec aussi une augmentation de bruit déjà très conséquent. En effet de très nombreux camions circulent jours et nuits dans cette route (base Intermarché).*

*Au niveau du rond-point, il est à noter qu'à l'époque, une erreur d'implantation de l'architecte, monsieur PLANTET, s'est produite. Ce rond point a été placé trop près de la maison avec l'impossibilité de sortir ma voiture du garage (marche arrière dans le rond point très dangereuse), en compensation un garage a été construit au bout de ma parcelle.*

*L'implantation trop proche de ce rond point avec encore un élargissement de voie me semble inconcevable : il y a tout simplement pas la place et les vibrations provoquées par le poids lourds s'amplifieraient (une fissure de 5 mètres est apparue sur le mur face à la route).*

*Pour conclure, madame MOUTON propose que compte tenu de la saturation (camions de 30 tonnes) de la voie Joseph Etienne Lenoir, pourquoi ne pas faire passer les bus dans la zone commerciale devant Brico-dépôt rue des frères Lumière et le cinéma pour déboucher avenue de la Libération (D941) ? Il y a plus de commerces dans ce secteur avec un potentiel clients plus important. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Cour.5 :** monsieur Richard JANOWKI, demeurant 27, rue du 4 septembre, à (62196) HESDIGNEUL-LES-BETHUNE :

1- *Madame le maire de GOSNAY dit aux personnes d'HESDIGNEUL de se taire, trouve que la route près de la mairie est trop étroite (à vérifier). Le président, présent ce jour, affirme que la pente de la route à GOSNAY est importante et refuse d'y « lancer un véhicule de 16 m) trop dangereux.*

*Je comprends la position de la maire ou le président présent, si en cas d'accidents dont est victime un membre des sa famille ne revendiquent par l'erreur humaine, ou l'erreur technique mais acceptent le fait que cela peut être imputable à une décision d'un organisme auquel ils ont participé (engin 16 m à – 1 m dont enfant sans protection réglementaire). Je souhaite une information rassurant les invalides, les enfants et les habitants de cette rue. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Obs 2 :** madame Valérie BOURDEAUX, 10, rue de Saint Pol (62400) BETHUNE :

*« Une ligne de bus (BHNS) est en cours de création, je tiens à vous informer que la rue de Saint Pol n'est pas en état de les accueillir. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Cour .11 :** monsieur le président, J.B. BAYARD, AGRICULTURES & TERRITOIRES, CHAMBRE D'AGRICULTURE REGION NORD-PAS DE CALAIS, SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL, Antenne Arras, 56, avenue Roger Salengro BP 80039 (62051) SAINT LAURENT BLANGY cedex :

*« Nous avons reçu le dossier concernant le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) afin de pouvoir émettre nos remarques. En préambule, nous tenons à souligner que la Chambre d'agriculture ne s'oppose pas au développement des territoires, elle se positionne plutôt dans*

*l'accompagnement des projets, dans le respect des intérêts du monde agricole qu'elle représente.*

*Concertation avec le monde agricole :*

*Le bilan de concertation du présent dossier met en exergue une concertation étroite avec le public ainsi qu'avec différents acteurs. Notre Compagnie regrette quant à elle, l'absence de réunion de travail et d'échange avec la profession agricole. Le projet crée l'inquiétude auprès des agriculteurs locaux.*

*Consommation d'espace agricole :*

*- pour le centre de maintenance et de remisage : DIVION-HOUDAIN*

*Notre Compagnie prend acte de la surface nécessaire (4.2 Hectares) pour la création d'un centre de maintenance et de remisage situé à Houdain (zone d'activités sur le site de Bois Carré). »*

### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Cour.14 : monsieur Michael RICCIARELLI, Directeur Adjoint du Département Immobilier, société SOFIPIERRE 303, Square des Champs Elysée (91026) EVRY CEDEX:**

*« 1. La société SOFIPIERRE est propriétaire d'une unité foncière constituée de deux parcelles cadastrées section AC n°277 et n°280 sis rue du Général de Mitry à HOUDAIN et classé en zone UB du PLU.*

*Cette unité foncière supporte un local commercial situé au centre de la parcelle AC 280 dont la société SOFIPIERRE est également propriétaire, de places de stationnements directement accessibles de la voie publique (rue située à l'Est du terrain) et implantées sur le reste de la parcelle n°280 et sur la parcelle n°277 ainsi que d'arbres à haute tige.*

*Cet ensemble forme un seul et même lot loué à l'enseigne LEADER PRICE.*

*2. Par un courrier en date du 11 juillet dernier, le Président du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle a notifié à la société SOFIPIERRE, propriétaire de la parcelle cadastrée section AC 280, l'arrêté de la Préfète du Pas-de-Calais prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à une DUP et parcellaire concernant l'affaire citée en référence.*

*3. A grands traits, le projet poursuivi consiste à créer deux lignes (ligne n°2 et n°6) de bus à haut niveau de services sur le secteur de BETHUNE ; étant précisé que seule la ligne de bus n°2 concerne le terrain de SOFIPIERRE dès lors que la création de cette voie suppose d'empiéter sur la partie Est du terrain,*

*4. La société SOFIPIERRE a donc pris connaissance de ce projet, susceptible de porter atteinte à ses intérêts, en se rendant à l'une des permanences organisées.*

*Elle a par ailleurs pris connaissance du dossier d'enquête parcellaire afin de vérifier l'impact du projet de réalisation de deux lignes de Bus à haut Niveau de Service sur les parcelles dont elle est propriétaire,*

*5. Après examen, il s'avère que le dossier considéré comporte certaines incertitudes et contradictions.*



*De sorte qu'il est impossible pour la société SOFIPIERRE en l'état actuel des pièces dudit dossier, de mesurer l'impact et l'emprise réels du projet eu égard sur ses parcelles.*

*6. En effet, s'agissant, d'abord, de l'emprise des travaux projetés, les documents consultables lors de l'enquête publique indiquent que seule la parcelle AC 280 serait impactée par le projet de réalisation sans préjudice des éventuels recours susceptibles d'être formés à l'encontre de l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de l'arrêté de cessibilité. »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

#### **BETHUNE : Obs.12 : monsieur Jean-Pierre DUFOSSE, 71, rue du 1<sup>er</sup> mai HAILLICOURT :**

*« Dossier scindé en trois parties auxquelles sont joints différents documents (articles de presse, dossier sanitaire, injonction de la commune d'HAILLICOURT à entretenir sa demeure).*

*« Affirme ne pas avoir été informé et n'avoir pas reçu de notification concernant l'expropriation pour sa parcelle A113.*

*Partie n°1 ;*

*- est-il nécessaire de raser cette maison ?*

*Partie n°2 ;*

*Explique en long les raisons de la dégradation de son habitation, la mise en demeure de la commune d'Haillicourt.*

*D'après le photomontage (joint) du passage des bulles le long du chemin latéral, estime qu'au vu de cette photo il est impossible de faire passer les bulles dans les deux sens, donc qu'il n'est pas nécessaire d'exproprier son bien.*

*L'expropriation est-elle nécessaire ?*

*Partie n°3 ;*

*Affirme que:*

*- le projet est déjà ficelé ;*

*- le coût du projet aurait dû être affecté à la réfection des routes ;*

*- le projet n'est pas rentable ;*

*Présente les avantages de l'utilisation de la voiture (mobilité, emplois industriels) ;*

*Soutient que le guide TADAO qui adapte les différents services à la configuration des lieux (habitants, habitations) n'est pas adaptable.*

*Décrit le projet de BHNS inutile voulant « tétaniser » un appel de clients qui fait défaut dans ses bus. »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

#### **BETHUNE : Obs.14 : madame Isabelle BROXOLE, Foirfouille :**



« Apres vous avoir rencontré à la mairie de FOUQUIERES-LES-BETHUNE lors de votre permanence je reviens vers vous afin confirmer mes oppositions au projet.

Concernant les utilisateurs quel est l'intérêt de créer un busway à part vouloir débloquer de l'argent public (on va nous dire non c'est l'Europe mais l'argent de l'Europe vient de quel porte monnaie ? du notre, donc quel intérêt alors qu'il existe déjà un bus toutes les dix minutes qui passe dans notre zone et qui n'est jamais plein. Est qu'une étude auprès des consommateurs a été faite. Aucune de mes employées n'a été interrogée, aucun de nos clients. Parce que moi j'ai enquêté et aucune de mes salariées ne prendra ce busway pour venir travailler car après leur journée de travail elles n'ont certainement pas envie de perdre leur temps dans les transports en commun.

Aucun de mes clients ne prendra ce bus car il ne sera pas commode de partir avec leur meuble, leur trampoline et autres accessoires sous leurs bras.

A l'heure d'aujourd'hui avec le terrorisme comment comptez-vous dans ces bus assurer la sécurité.

Aujourd'hui ma taxe des transports, je refuse qu'elle soit utilisée dans ce genre de transport inutile et cher à la mise en place.

Qu'on utilise cette taxe à refaire nos routes dans la zone.

Les gens ne changent pas d'habitude dans nos petites villes ils prennent leur voiture. L'intérêt c'est d'emmener les personnes à BRUAY alors faites passer le tramway sur les voies rapides déjà existantes. les gens n'ont pas de temps à perdre dans les transports en commun.

Vu la crise actuelle il est indécent de débloquer autant d'argent pour un bus qui remplacera déjà un bus existant et qui fera un doublon avec la nouvelle ligne de chemin de fer qui partira vers BRUAY. Le calcul a t il été fait ? La rentabilité a t elle été calculée ? »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

#### **BETHUNE : Obs.15 : TOP office, ZA Actipolis, FOUQUIERES LES BETHUNE :**

« L'activité de mon unité commerciale n'a pas besoin d'une telle infrastructure car m'adressant principalement à une clientèle professionnelle celle-ci n'utilisant pas le transport en commun pour transporter mobilier, cartons de papier ou imprimantes professionnelles. De plus, le personnel de mon établissement habitant en dehors de l'agglomération Béthunoise n'utilisera pas non plus cette ligne afin de se rendre sur son lieu de travail. »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

#### **BETHUNE : Obs.16 : EASY CASH, GLV, Zone Actipolis à FOUQUIERES LES BETHUNE :**

« Cette réticence devant ce projet »

**BETHUNE : Obs.17 : registre et halle aux vêtements :**

« Je vous informe que nous faisons opposition au projet du busway »

*BETHUNE : Obs 20 : monsieur Gilles LARDE d'HAILLICOURT :*

« Tracé fuyant les zones urbaines « secteur BRUAY-LA-BUISSIÈRE entre l'Europe et Centre commercial » contredisant la lutte contre l'étalement urbain et la densification du territoire. Projet intéressant pour le territoire mais manquant de pragmatisme sur les réelles attentes du secteur (requalification incomplète du territoire et prise en compte trop importante de l'automobile et du confort au détriment de l'efficacité). »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BETHUNE : Obs.24 : monsieur Michel GERARD, CCI ARTOIS :**

« 15/09/2016 monsieur Michel GERARD, Cci ARTOIS

La CCI représente les entreprises, contributeurs importants avec le VT. Les élus consulaires ont fait un examen attentif du projet BHNS et formulent 3 observations :

1. la desserte de la zone WASHINGTON n'est pas réalisée. La future navette prévue n'est pas satisfaisante car peu pratique
2. la zone de RUITZ n'est desservie que par 2 arrêts alors que c'est une Z.A d'intérêt européen. « S.T.A » ?? »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BEUVRY : Obs.2 : madame Arlette DEGAUGNE, BETHUNE :**

« le projet d'autobus dit à « haut niveau de service » a déjà été l'objet parmi les habitants concernés (BETHUNE, BRUAY, BEUVRY, etc.) de débats houleux (Cf. Voix du Nord du 28/08/2016).

En effet, ce projet COUTEUX ne concerne que les bourgs regroupant moins de 100 000 habitants. Il s'agit juste, une fois de plus d'examiner la portée réaliste du projet.

Actuellement les autobus TADAO qui desservent toutes ces communes (FOUQUIERES, HESDIGNEUL, GOSNAY) transportent un nombre très réduit de voyageurs. La société TADAO ne peut manquer de fournir le nombre exact à l'organisme gestionnaire.

L'utilité de ces autobus est indéniable les zones industrielles et centres publics sont aujourd'hui desservis et peuvent être renforcés par une amélioration générale des voies publiques de circulation.

Pour terminer, je ne puis que renvoyer les élus de l'intercommunalité à la lecture attentive de l'article publié le 1<sup>er</sup> juin 2016 dans le journal « le Monde » : « des bus rapides mais VIDES et COUTEUX ; La faible fréquentation de bus urbain des villes moyennes incite les élus à changer de stratégie. Les statistiques sont cruelles : trois catégories d'usagers, les

*collégiens et lycéens, les personnes à pied et les gens qui ne possèdent pas de voiture. »*

*Le réseau TER (rapide, sur, efficace, non polluant) en lien avec des horaires d'autobus au moment d'intense utilisation, pour desservir la campagne avoisinante doit être absolument privilégié.*

*Nota : je suis une utilisatrice inconditionnelle des transports en commun, je n'ai jamais possédé d'automobile. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BEUVRY : Obs.6 : Docteur Martine HOUDART-PICQUE, 2 rue Delbecque à BEUVRY :**

*« s'oppose violemment au projet pour plusieurs raisons : la fréquence (toutes les 7 minutes de 5 heures du matin à 23 heures »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°3 : l'utilisation des infrastructures existantes (8 occurrences) :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.10 : monsieur Pascal QUINTIN :**

*« le projet paraît satisfaisant sur la jonction*

*Demande de remodeler les voies existantes pour le passage du bus serait moins coûteux et pour permettre de développer un secteur piétonnier dans l'hyper centre. »*

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.11 : monsieur Jérôme MORIVAL 263 rue Coquel à BRUAY LA BUISSIERE :**

*« Demande de moderniser les anciennes lignes de bus, d'utiliser les voiries existantes pour préserver ce corridor biologique. »*

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.15 : madame Caroline GARBE 785 rue des Festeux, BRUAY LA BUISSIERE :**

*« Revoir l'existants, priorité aux bus aux ronds-points, revoir la flotte actuelle (bus électriques), créer des parkings de co-voiturage; beaucoup de dépenses qui ne feront pas revivre le centre-ville. »*

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.16 : monsieur Patrick WATEL 815 rue des Festeux, BRUAY-LABUISSIERE :**

*« Passage toutes les 7 minutes et station à 1 kilomètre.*

*S'interroge sur l'intérêt réel des aménagements et du projet? Demande de moderniser les infrastructures et le matériel roulant. »*

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.21 : Courrier en date du 10/09/2016 adressé au CE en LR/AR en mairie de BRUAY-LABUISSIERE:**

*madame Caroline GARBE 785 rue des Festeux BRUAY-LA-BUISSIÈRE: Cf. Obs n°15*

*« Estime le coût du projet disproportionné au vu du taux de remplissage des bus et du report usage automobile au profit du BHNS non clairement établi. Propose de renouveler la flotte actuelle (hybrides électriques), priorité aux carrefours et rond points, augmentation fréquence et amplitude sur les lignes actuelles*

*Relève le projet ferroviaire qui se dessine (presse). »*

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Obs.23 : Madame Claudie HOYAU 38 résidence des Festeux BRUAY-LA-BUISSIÈRE:**

*« Dit ne pas comprendre le projet au vu des moyens qui existent déjà et qu'il suffirait d'adapter (fréquence, bus accordéons). »*

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE: Cour.7 : madame Marie-Paule DELATTRE épouse RIGNAUX, 875 rue des Festeux à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (62700) :** pièce jointe n°7 au registre : courrier LR avec AR daté du 06/092016 de 1 page accompagné de 8 pages d'observations. Suite à l'envoi d'un courrier par le président de la commission d'enquête concernant l'absence de la page 7 du document, (Cour. 1, pièce jointe n°1 au registre), madame Marie-Paule DELATTRE épouse RIGNAUX envoie l'intégralité du document. Contenu de la page 7 :

*« Je propose donc :*

- réutilisation et amélioration du réseau existant (horaires, parcours, desserte),*
- l'amélioration des bus (accessibilité aux personnes à mobilité réduite),*
- l'acquisition d'une flotte de bus électriques ou hybrides,*
- de donner la priorité aux bus aux feux, carrefours,*
- dans un autre registre : favoriser le co-voiturage. »*

**BRUAY-LA-BUISSIÈRE : Cour.8 : monsieur Jérôme MORIVAL, 263, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIÈRE:**

*« Je trouve qu'il faut moderniser les anciennes lignes de bus ou utiliser les voies goudronnées déjà existantes. Et dans la mesure où cette ligne s'avérerait vraiment nécessaire, de revoir une partie du tracé bulle ligne 6, pour ne pas supprimer ce corridor biologique remarquable que je connais boisé depuis près de 40 ans. C'est un des rares lieux de promenade et de bien être au sein du quartier. Nous sommes nombreux à penser à l'avenir écologique de notre ville et de notre région mais trop peu informés et écoutés malheureusement. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°4 : les contre-propositions (26 occurrences) :**

**BARLIN : Obs.5 : monsieur HOCHEDÉZ et Madame MASCLET 363, rue Alfred Leroy à BRUAY-LA-BUISSIÈRE :**

*Monsieur HOCHEDÉZ : contre proposition de tracé sur ce secteur.*

*« Faire passer le bus par la rue du Gâtinais, rue de Bourgogne, rue d'Alsace avec une gare sur l'emplacement de bus actuel puis rue de l'Europe, rue Henri Cadot et voie nouvelle. Le tracé est plus direct. »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**DIVION : Obs.1 : madame Marie Thérèse GUYON, rue Allende, Cité 30, à DIVION (62460) :**

*« Demande de faire passer la BULLE 6 dans le centre ville de DIVION (en provenance de la Cité 30) : son médecin, son kiné sont en ville. Madame GUYON n'a pas de voiture et doit descendre en ville à pieds par les chemins des champs. »*

**DIVION : Obs.2 : madame Danièle FREVILLE, résidence Emile Zola (foyer de personnes âgées en centre ville) à DIVION (62460) :**

*« Le projet de BULLE ne passe pas par le centre ville : les personnes âgées ou malades sont oubliées par le projet. Ne pas avoir la ligne BULLE en centre ville « enclave, isole » le centre ville des autres centres urbains. »*

**DIVION : Obs.3 : monsieur Michel GILLOT, cité 30, à DIVION (62460) :**

*« Le projet de BULLE ne fait pas la liaison Cité 30-Centre ville. TADAO a supprimé une ligne directe Cité 30/ Mairie. Il est toujours possible de parvenir avec des correspondances en centre ville mais les horaires actuels des correspondances ne sont pas cohérents, allongeant ainsi les temps d'attente du bus aux arrêts dépourvus d'abribus. Monsieur GILLOT parle au nom des personnes âgées nombreuses de la Cité 30 qui ne peuvent pas se déplacer. »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**DIVION : Obs.8 : Courrier déposé le 15/09/2016 de monsieur Jacky LEMOINE, maire de DIVION**

*« Suite à une remontée de besoins réels des usagers utilisant les transports en commun pour se rendre à la Polyclinique de la Clarence, monsieur le maire demande la réalisation d'une voie piétonne afin de relier directement l'arrêt du BHNS à l'entrée de la polyclinique : acquisition foncière et travaux d'aménagement de ce cheminement conforme aux normes PMR seraient à la charge du SMT. »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***



**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.11 : monsieur Jérôme MORIVAL 263 rue Coquel à BRUAY-LA-BUISSIERE :**

*document n°1 annexé en pièce jointe au registre*

*« Le tracé bulle occupera le seul endroit possible au demi-tour pour les riverains de la rue Coquel.*

*Propose de passer par des rues déjà artificialisées (rue d'aire et de Philippeville à partir du rond-point de Lavolville, tracé moins coûteux, plus respectueux de l'environnement assurant une meilleure desserte notamment le lycée LPTP Bertin. »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.28 : monsieur et madame CAMERLYNCK OFFROY, 913, rue des Festeux, BRUAY-LA-BUISSIERE\_:**

*« - pourquoi prendre le rond-point de la Volville à contre sens ?*

*- propose que la bulle 2 emprunte la rue des Festeux sur sa partie actuelle jusqu'à la bifurcation;*

*- propose que la bulle 6 traverse le terri, rejoindre la rue d'Aire et éviter de couper la rue des Festeux (gain ouvrage et expropriation);*

*- dit que LPTP a été oublié par la bulle 6;*

*- souligne l'absence de station sur la rue des Festeux. »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.32 : monsieur Abderrahim ETTAMLAOUT, SARL ABDE, 374,rue Alfred Leroy, BRUAY-LA-BUISSIERE :**

*« - demande que des places de parking soient préservées pendant et après les travaux, gage de bon fonctionnement de leurs entreprises »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.17 : Martine et Michel DUCHATEAU 321 rue Henri Cadot BRUAY-LA-BUISSIERE :**

*« Demandent la sécurisation de la RD 41 par une incitation à utiliser la déviation pour les voitures et une obligation pour les camions. Réduction de la vitesse (panneaux de limitation, chicanes, ralentisseurs).*

*Demandent un retour à l'attractivité de la ville et soulignent les effets néfastes de la RD 41*



*Le projet de bus sera-t-il une solution miracle pour les problèmes ci devant évoqués? »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**GOSNAY : Obs.4 : madame ARAUT, monsieur PLATIAU:**

*« Nous souhaitons une liaison entre GOSNAY (centre bourg) et l'arrêt Bulle sur la RD 941 (arrêt du 8 mai 45). »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE\_ : Cour.6 : monsieur Thierry CHERPITEL, Directeur du Patrimoine McDonald's France, 1, rue Gustave Eiffel (78045) GUYANCOURT Cedex (www.mcdonalds.fr), LR avec AR 2C 11 173 3457 5 du 2 septembre 2016: (pièce jointe n°6 au registre composée de 2 pages) :**

*« 2) Acquisition de 6 m<sup>2</sup> de foncier à détacher de la parcelle AC 221 :Serait-il possible de modifier le tracé de la voie bus afin de supprimer cette demande. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Cour.8 : monsieur Jérôme MORIVAL, 263, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIERE :**

*« Si cette ligne 6 est si utile, ce que je doute personnellement, pourquoi ne pas faire un détour de 500 mètres au lieu d'emprunter cet ancien cavalier par la rue des Festeux et la rue Coquel (le trajet dans CALONNE-RICOUART et AUCHEL n'est pas rectiligne alors pourquoi couper si court à travers la nature ?). Il serait plus judicieux économiquement (des millions d'euros d'économie je pense) et écologiquement de prendre des voies déjà artificialisées comme le départ de la ligne 2 puis le rond point de Lavolville, la D188(rue d'Aire), avant de tourner dans la rue de Philippeville pour arriver dans la rue de la cavée. Dans ce cas les populations du haut de la rue de la cavée et des rues adjacentes ainsi que le lycée de LPTP Bertin seraient desservis sans supprimer aucun arrêt déjà prévu ! »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Cour.9 : madame M Thérèse LAKOMY, 327, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIERE :**

« Pourquoi faire tant de frais alors qu'il y a plus haut la rue de Philippeville qui a été refaite et que personne n'y passe. »

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Cour.10 : madame et monsieur Albert MORIVAL, 327, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIERE :**

« Pourquoi tous ces travaux qui vont couter beaucoup d'argent alors que le passage dans la rue Philippeville serait plus simple et moins onéreux, cette route existante est très peu empruntée. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.4 : monsieur Daniel DOURLENS, correspondant ADVAV (Association Droit Au Vélo) du Béthunois :**

« L'ADAV remercie le SMT d'avoir été associée aux réflexions faites lors des études du BHNS pour la partie cyclable lors de plusieurs réunions en 2015 et 2016. Ces réunions n'apparaissent pas dans la liste des réunions de travail (pièce A1 pages 7 et 8/18).

L'ADAV suggère que pour répondre au mieux à l'un des objectifs du projet : « Offrir plus de places aux modes doux », dans une importante partie de réseau du BHNS, les vélos soient autorisés à rouler dans les couloirs bus\*, quand ils sont à double sens, pour simplifier les trajets des vélos, et cela permettrait de reporter les investissements qui sont prévus pour les pistes séparées, le long des parcours banalisés, comme par exemple, rue Jean-Baptiste Lebas à BETHUNE.

\*NOTA : cela se fait couramment, par exemple à LILLE où la fréquence des bus est bien plus élevée que celle du BHNS, qui n'est que de 8 minutes en heures de pointe. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Obs.6 : document signé par monsieur Pierre DURIEZ, Président du Conseil de Développement d'Artois Comm., remis par monsieur Jean-Louis LUGEZ du Conseil de Développement d'Artois Comm. :**

**Observations du Conseil de Développement d'Artois Comm., Hôtel Communautaire, 100, avenue de Londres – BETHUNE :**

« Le Conseil de Développement s'interroge  
Sur le tracé et les travaux de réalisation :

1 - Redéfinition de l'accès à la Polyclinique de la Clarence pour, à l'instar du bus (qui entre sur son site), éviter aux patients et aux visiteurs (parmi lesquels des insuffisants respiratoires et cardiaques, des femmes enceintes, des personnes à mobilité réduite, ...) de devoir descendre en périphérie de la clinique située sur une colline et terminer quelques centaines de mètres à pied.

2 - Desserte au plus près de la gare SNCF de CALONNE-RICOUART, pôle intermodal qui met l'ouest du territoire à moins d'une heure du centre de LILLE par TER.

3 - Avenue des Anciens Combattants à FOUQUIERES : ne peut-on faire l'économie d'une mise en site propre sur cette avenue où le trafic est peu dense, et en profiter pour l'arborer ?

4 - Raccordement de pôles importants : le projet n'indique pas comment seront raccordées les zones importantes non desservies par le BHNS et pour lesquelles une navette de correspondance devra permettre de rejoindre un arrêt-BHNS (en particulier le centre de BETHUNE avec de nombreux lycées ou collèges, commerces, services, ou encore des zones artisanales, industrielles, touristiques comme à GOSNAY). Coordination du projet BHNS avec les Transports Scolaires ?

5 - Travaux : profiter des travaux d'aménagement et les réservations prévus le long des tracés du BHNS pour passer définitivement les réseaux et la fibre optique condition d'installation ou de développement de professionnels (de santé, artisans, commerçants, industriels, ...) et d'attractivité pour le territoire.

6 - Aménagements cyclables : ne pas limiter les aménagements cyclables aux seules parties en site propre, mais profiter du projet pour développer et sécuriser les pistes cyclables dans un cadre de biodiversité tout au long du tracé. »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Cour.12 : monsieur Eric GOSSELIN, 172, rue Coquel (62700) BRUAY-LA-BUISSIERE :**

« Avant tout, je ne suis pas contre le progrès quand celui-ci est utile à la société. J'avoue que le projet d'ouverture de la ligne SNCF BRUAY-BETHUNE-LILLE pour 2023 est un progrès. La gare serait d'ailleurs à moins 1 km de 40, rue des Festeux.

- Qui rêve d'un nouveau bus, d'un projet à 280M d'euros. On peut d'ailleurs ajouter 100M de plus. Nous aurons des bus hybrides diesel, détruire plusieurs hectares de nature, à certains endroits des embouteillages sur les routes,

Je propose 3 tracés :

1- Passer par la rue de Philippeville, ensuite chelin de Pernes, route très peu utilisée à 90% sans habitation, en bout de route, vous êtes à mi chemin entre le Lycée des travaux publics et le rond point de Lavolville. De plus sur la droite le tracé de l'ancienne route existe toujours.

2- On continue sur l'ancien cavalier minier, à 150 ou 200 m, on bifurque vers le bout de la rparie pour rejoindre la rue des Festeux. Le sol étant déjà adapté puisqu'il a vu passer des trains et des camions 38 t. Ensuite le long du parcours les écoulements d'eau pluviale sont déjà existants. L'avantage étant de préserver la nature.

3- Si le projet est adopté, face au 172, rue Coquel, la route fait 20 à 23 m, réduire cette route à 15 m, sur les 5 à 7 m restant, créer un corridor naturel

*anti nuisance et pollution des bus (une copie du plan annexé est reproduite à la fin de ces grilles de dépouillement), cette partie est déjà arborée donc sans frais, la réduction de la route est économique ! »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY-LA-BUISSIERE : Cour.13 :** monsieur P MORIEUX, gérant, S.C.I. PAVER, 485, rue du Général LECLERC (59155) FACHES THUMESNIL commune FOUQUIERES-LES BETHUNE UF 0010 :

*« Nous faisons suite à la réception d'un courrier recommandé émanant du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, nous informant, suivant arrêté préfectoral du 6 juillet 2016, de l'ouverture d'une enquête d'utilité publique ainsi que d'une enquête parcellaire visant les propriétés de la SCI PAVER dans le cadre du projet de réalisation de 2 lignes de bus (Bulle 2 et 6).*

*A cet égard, pour éviter tout risque de cette nature, pourquoi ne pas avoir prévu la création d'un second rond-point à hauteur de Décathlon/McDonald's préservant un « tourne à gauche », ou prévoir le déplacement de celui qui est envisagé à hauteur de la station de lavage à cet endroit ? »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE: Obs.9 :** monsieur Frédéric CALCOEN , pour la société « TERRITOIRE SOIXANTE DEUX », aménageur pour le compte de la commune de BETHUNE, secteur de l'Horlogerie (TESTUT) :

*« le plan d'aménagement a été co établi avec le SMT pour y intégrer leurs équipements. Lors d'une réunion en date du 2 septembre 2016, il a été acté de modifier légèrement l'emprise des quais de manière à faciliter l'accès au futur parking (devenu 1 entrée et 1 sortie) en lieu et place de trois poches de stationnement. Aussi les quais seront réduits à 3,50 m de largeur et 16 m de longueur (au lieu de 4m et 18m). Le DAT et les équipements seront placés sur le quai côté Hallipré de façon à ne pas obstruer le futur bâtiment en front à rue. Le SMT maintien le déplacement des candélabres côté Hallipré et la reprise de la courbe. Le démontage du pavage sera assuré par le SMT dans l'hypothèse où la ville de BETHUNE l'autorise. Nous demandons que ces aménagements soient pris en compte. »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Obs.21 :** un document déposé par madame BOULENT, monsieur PION et monsieur HEDIN est joint au dossier:

*« On nous parle de modes doux : ok mais ne faudrait-il pas commencer par des véhicules propres ? électrique ou autre ? »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Cour.15 : monsieur GUILBERT, 5 bis, rue du 4septembre, HESDIGNEUL LES BETHUNE artisan, élu chambre des métiers, membre de la commission de développement Eco-Artois Comm :**

*« En ce qui concerne le PDU, il est nécessaire, afin d'obtenir une efficacité optimale de ces bus, d'organiser un système de ramassage par navette des villes et villages attendant au tracé principal avec des points de ramassage abrités*

*L'exemple GOSNAY, ruelle Choquet permettrait la desserte du nid du moulin, foyer de vie Saint François dAssise, des scolaires, des salariés d'entreprise et de l'ensemble des habitants.*

*Concernant l'élaboration des ouvrages d'art, il serait judicieux de prévoir le passage des différents réseaux comme le tout à l'égout mais aussi le haut débit avec le passage de la fibre, indispensable aux entreprises mais aussi à l'avenir de la santé à domicile sur nos territoires. Cela évitera un doublon des travaux dans le passage des réseaux à venir mais également une nouvelle perturbation pour l'activité des artisans et commerces de proximité.*

*Au titre de notre village Hesdigneulois :*

*En plus de la nécessité du passage de la fibre, un aménagement des trottoirs dans un cadre de biodiversité*

*paraît évident sur la traversée du village d'HESDIGNEUL et de GOSNAY tout comme l'aménagement sécurisé des pistes cyclables à l'intérieur de notre village ainsi que sur l'intégralité du tracé.*

*Tout doit être fait en harmonie avec le développement durable et la biodiversité pour favoriser les déplacements propres.*

*Dernier point en tant qu'artisan sur HESDIGNEUL : un ouvrage d'art nous supprime 6ml de façade sur notre terrain 4 rue du 4 septembre. En accord tacite avec le SMT, nous sollicitons le maintien d'un accès d'entrée de 6ml selon le plan ci-joint ; ce terrain faisant l'objet d'une étude de développement économique artisanale avec Artois Comm. »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Obs.23 : monsieur SAVOYE, garage Renault, est joint au registre (pièce jointe n°28) :**

*« Néanmoins conscient de l'importance du projet et de son avancée, nous souhaitons trouver un compromis afin que ce projet puisse aboutir sans faire obstacle au fonctionnement de notre fonds de commerce*

*Nous vous proposons les aménagements suivants.*



1-le giratoire créée sera de type circulaire aux véhicules PL  
2-la voie passant devant notre concession et effectuant une boucle sur l'ensemble de la ZAC resterait à sens unique mais dans le sens inverse de celui actuellement en place. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BEUVRY : Obs.3 : D et MF HENOCQUE, 51 route nationale à BEUVRY :**

« Nous proposons la réalisation de cette station plus en amont et en dehors des habitations, ce qui fera faire des économies aux contribuables et préservera également l'habitat existant déjà malmené par la circulation actuelle. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**FOUQUIERE-LES-BETHUNE : Obs.3 :** messieurs DESCAMPS et CRIQUELION, franchisés McDonald à FOUQUIERES-LES- BETHUNE document de Monsieur Thierry CHERPITEL, Directeur du Patrimoine McDonald's France, 1, rue Gustave Eiffel (78045) GUYANCOURT Cedex ([www.mcdonalds.fr](http://www.mcdonalds.fr)):

« 2) Acquisition de 6 m<sup>2</sup> de foncier à détacher de la parcelle AC 221 : Serait-il possible de modifier le tracé de la voie bus afin de supprimer cette demande. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**FOUQUIERE LES BETHUNE : Obs.4 :** monsieur Vincent MOLCRET, FOUQUIERES-LES- BETHUNE :

« Dans le principe, je suis pour le développement du BHNS sous certaines conditions. J'exprime mes remarques pour l'amélioration de ce projet qui a besoin d'en avoir.

a- La zone P+R sur Actipolis n'a pas lieu d'être, il serait plus judicieux d'avoir une zone de covoiturage pour les emprunteurs de l'autoroute ; cette zone P+R devrait, si elle existe, se trouver à la gare de BETHUNE.

b- J'ai appris le projet du TER BRUAY-BETHUNE. Quid du double emploi avec le BHNS.

c- Les collégiens et les lycéens de FOUQUIERES empruntent actuellement la Bulle 2 en complément du Bus scolaire pour se rendre à G.SAND ou BLARINGHEM ; La distance du collège à l'arrêt G. CLEMENCEAU est de 400 m, la distance limite. Avec le projet BHNS, cet



*arrêt disparaît, ils devront prendre soit une navette pour prendre l'arrêt à la gare ou aller à pied à 1 100 m si l'arrêt se trouve au niveau de la passerelle. Le risque sera d'allonger le temps de trajet, de réduire la sécurité sur le trajet, voire d'augmenter le trafic routier si les parents viendront chercher les enfants directement au lycée ou au collège. J'en suis persuadé. Le trajet à pied par le rond-point St ELOI est dangereux. »*

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

#### **DIVION : Obs.7 : monsieur Jacky LEMOINE, maire de DIVION :**

*Dépôt de 2 courriers concernant la mise en sécurité sur la voirie concernée par le BHNS*

*Principaux points :*

*Premier courrier de monsieur le Maire Jacky LEMOINE :*

*« la municipalité de DIVION valide dans son ensemble le projet présenté sur la commune.*

*Cependant des compléments d'aménagements doivent être pris en compte sur le secteur I, BRUAY- Bulle 6, pour intégrer ce transport en commun dans le tissu urbain.*

*\* La voirie rue du Général Leclerc présente un réseau d'eaux pluviales vieillissant (affaissement en 2014), ainsi qu'un état passable de la voirie.*

*Une réfection du tapis d'enrobés entre la sortie de Bruay-la-Buissière jusqu'au carrefour de la rue de Lillers ainsi qu'un changement des regards d'eaux pluviales sur chaussée seraient souhaitables.*

*Deux dispositifs de dos d'âne, actuellement en fonctionnement seront retirés rue du Général Leclerc et rue Paul Langevin pour faciliter le trafic du BHNS. Ces dispositifs permettaient de faire ralentir les véhicules. En lieu et place de ces aménagements, la municipalité souhaiterait que le SMT installe des coussins berlinois. En complément, un feu tricolore pédagogique (feux vert avec vitesse inférieure à 50 km/h) serait nécessaire au carrefour des rues Paul Langevin, Général Leclerc et Romain Roland. Ces feux permettraient de réguler le trafic et de faire ralentir les véhicules tout en donnant la priorité au BHNS.*

*Dans ta continuité, les stops présents rue Salvator Allende seront également retirés pour fluidifier le trafic.*

*En lieu et place, la municipalité demande également l'installation d'un feu tricolore pédagogique (feux vert avec vitesse inférieure à 50 km/h) pour sécuriser le passage quotidien des écoliers de la rue Guy Lux.*

*Un carrefour de type feu a été installé aux angles des rues Paul Langevin, Salvator Allende, Danielle Casanova et chemin Fetré. Ce dispositif ne semble pas nécessaire excepté pour l'utilité du BHNS.*

*La rue Salvator Allende est renforcée sur la totalité de son emprise pour des raisons de largeur insuffisante et pour une faiblesse structurelle.*

*Dans le cadre des ces travaux une voie « piétons et vélos, cheminement inter*

quartiers sécurisé et éclairé » pourrait être intégrée à cet aménagement.  
Ce cheminement est repris au Plan de Déplacement Urbain et permet la liaison entre deux quartiers. Cette connexion permet également de désenclaver un quartier en politique de la ville, le quartier de la cité 30. Ce cheminement pourrait être réalisé en sable de marquise avec des potelets tous les 20 mètres.  
Le feu installé rue Oscar Simon devra intégrer un dispositif de feu intelligent avec des caméras dit « traficables » pour permettre une programmation un « vert récompense » quand les véhicules roulent à moins de cinquante kilomètres à l'heure.  
La voirie nouvellement aménagée sur le terrain communal devra être ouverte à la circulation. Il faudra également prévoir un cheminement « piétons » ainsi qu'un éclairage public.  
Les grillages « pare-ballon » et buvette du stade Mallez déconstruits dans le cadre de la création de la voie nouvelle devront être reconstruits en partenariat avec la municipalité.  
La buvette se raccordera au réseau existant des vestiaires de foot.  
Une nouvelle entrée au stade Jules Mallez sera réalisée au milieu du terrain côté rue Oscar Simon. L'entrée positionnée à l'angle de la rue Oscar Simon et de la voie Nouvelle semble positionnée au mauvais endroit. »

Second courrier d'un adjoint délégué : propositions d'aménagements de sécurité :

« Dans le cadre du projet du BHNS sur la commune de Divion et la consultation des comités de quartiers, il s'avère que quelques points de sécurité ressortent sur le tracé.

Ces demandes seront remontées au niveau de l'enquête publique dans le cadre de la consultation citoyenne. Ces compléments d'aménagements avaient déjà été signalés et restés sans réponse de votre part et doivent être pris en compte sur le secteur I, Bruay-Bulle 6, pour une question de sécurité pour les riverains. Le passage du BHNS nécessite de retirer les stops au carrefour des rues Maréchal Leclerc, Romain Roland et André Mancey. Ce dispositif permettait de faire ralentir les véhicules et de sécuriser le passage quotidien des écoliers qui se rendent à la restauration scolaire. Le retrait de ces stops est donc impossible.

Je comprends bien que le passage du BHNS doit être fluidifié, aussi en lieu et place de cette signalisation, il vous serait possible d'installer un carrefour à feux tricolores. Ces feux permettraient de réguler le trafic et de faire ralentir les véhicules tout en donnant la priorité au BHNS et aux piétons. Dans la même logique, les stops présents au carrefour rue Salvator Allende / Résidence Guy Lux seront également retirés pour fluidifier le trafic.

Ces stops ont été installés pour sécuriser la circulation des enfants qui se rendent aux établissements scolaires.

En lieu et place, il faudrait également installer un carrefour de feux tricolores pour sécuriser le passage quotidien des écoliers de la rue Guy Lux.

Je souhaite avoir une réponse écrite à ces demandes, en espérant que ces aménagements puissent être réalisés.

Dans le cas contraire, je me verrai obligé de laisser en place les dispositifs actuels, à savoir les carrefours à stops. »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

**Avis de la commission d'enquête :**

**Contre-propositions de la commission d'enquête (2 occurrences) :**

1- Dans la zone ACTIPOLIS à FOUQUIERE-LES-BETHUNE, afin de solutionner l'interdiction du « Tournez à gauche », ne serait-il pas réalisable une voie en sens unique avec modes doux sur le côté de cette voie pour entrer (uniquement) sur la zone, cette voie serait entre le garage RENAULT et le magasin LA FOIRE FOUILLE ? Un chemin piétonnier existe déjà à cet endroit .

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

**Avis de la commission d'enquête :**

2- Pour éviter une énième expropriation partielle sur la propriété de monsieur madame MOUTON, 2296, avenue de la République à BRUAY-LA - BUISSIERE, ne serait-il pas envisageable de réduire le rond point devant leur habitation afin de faire passer le BHNS dans de bonnes conditions sans nuire à leur habitation ? A 300 mètres plus bas, il existe également un rond point plus fréquenté que celui concerné par le projet : ce rond point est bien plus petit et ne semble pas poser de problème particulier.

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

**Avis de la commission d'enquête :**

**THEME 6 : divers (52 occurrences) :**

Ce thème traite des items non repris dans les autres thèmes en abordant notamment :

- les questions financières relatives à :
  - la demande d'indemnité des commerçants,
  - la dépréciation des biens immobiliers et dédommagements,
  - la rentabilité du projet, son financement, l'effet sur l'emploi,
- les questions concernant la phase travaux du projet,
- les remarques relatives à la fréquentation,
- et enfin les questions spécifiques non reprises par ailleurs.

De fait **chaque observation aura été analysée et traitée.**

**Item n°1- Les questions financières (16 occurrences) :**

**Les demandes d'indemnité des commerçants (5 occurrences) :**

Cinq observations et dix personnes évoquent que soit pris en compte les conséquences financières et éventuellement sociales durant la phase travaux :

**- monsieur Amaury DESCAMPS Gérant du Mac Donald BRUAY-LABUISSIERE (Obs.22 du registre de BRUAY-LA-BUISSIERE) :**

*« Situé sur le rond-point de la Porte Nord, il craint un engorgement au rond-point aux heures de pointe suite à la priorité donnée aux bus avec effets négatifs sur l'exploitation de son établissement et demande que soient prises en compte les conséquences financières et sociales durant la phase travaux. »*

**- monsieur Daniel MIKOLAJCZAK pharmacie du lycée, 271, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE, le Country café tabac, 460, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE, la Médina Restaurant, 442, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE (madame DJERNIA) et CULLIGAN TRAITEMENT, 470, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE (madame et monsieur QUEVAL) (Obs.27 du registre de BRUAY-LA-BUISSIERE) :**

*« Qui paye les dédommagements de baisse de chiffre d'affaires?, si endommagements des bâtiments?, si la perte de CA continue après les travaux du fait de perte de clientèle, y-a-t-il compensation? »*

**- monsieur Thierry CHERPITEL, Directeur du Patrimoine McDonald's France, propriétaire sur la Commune de FOUQUIERES-LES- BETHUNE au lieudit « Le Prieuré de Saint Pry» d'un immeuble commercial à usage de restaurant comportant un service au volant (Cour. 6 du registre de BETHUNE) :**

*« Par ailleurs, il sera nécessaire de prendre en considération les conséquences financières et le cas échéant social pendant la durée des travaux réalisés par la SMT sur l'exploitation de notre restaurant. »*

Observation complétée par messieurs DESCAMPS et CRIQUELION, franchisés McDonald (Obs. 3 du registre de FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE) :

*« Par ailleurs, il sera nécessaire de prendre en considération les conséquences financières et le cas échéant social pendant la durée des travaux réalisés par la SMT sur l'exploitation de notre restaurant. »*

**- monsieur Sébastien LECOINTRE, responsable Expansion Nord-Normandie-Bretagne, KFC France, concernant le restaurant KFC, sis Rue du Faubourg Saint Pry, Avenue de Bruay, (62232) FOUQUIERES LES BETHUNE (Obs. 13 du registre de BETHUNE):**

*« Nous souhaitons connaître si une commission d'indemnisation des commerçants sera mise en place.»*

- monsieur GUERRET, directeur du magasin ELECTRODEPOT, rue Jean Joseph Etienne Lenoir à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Obs.22 du registre de BETHUNE) :

« Il est question d'une charte définissant les conditions d'indemnisation pendant la durée des travaux. Pouvez- vous me transmettre les conditions pour prétendre aux indemnités occasionnées par la difficulté de circuler ? »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

#### La dépréciation des biens immobiliers et les dédommagements (5 occurrences):

Cinq observations de particuliers évoquent la question de la dépréciation des biens immobiliers et des dédommagements envisagés :

- messieurs GARSZJK (illisible) et MAURICE, 26 et 35, rue du Curry à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Obs.14 du registre de BRUAY-LA-BUISSIÈRE) :

« Les nuisances que nous allons subir. Merci de nous tenir informé des dédommagements!! »

- monsieur Patrick WATEL 815 rue des Festeux à BRUAY-LABUISSIÈRE (Obs.16 du registre de BRUAY-LA-BUISSIÈRE) :

« S'interroge sur la dépréciation immobilière des habitations suite au projet ? »

- madame Caroline GARBE 785 rue des Festeux à BRUAY LA BUISSIÈRE (Obs.21 du registre de BRUAY-LA-BUISSIÈRE) :

« Projet qui entraîne la destruction voire l'amputation du foncier de certaines maisons. S'inquiète de la dévaluation immobilière de son bien. »

- madame Françoise HOORNAERT, 133, rue Ernest Renan HAILLICOURT (Obs. 1 du registre d'HAILLICOURT) :

« La bulle 2 passera au bout de mon terrain; les bus 28/32 sur le devant de la maison; qu'allez-vous faire pour nous? »

- Docteur Martine HOUDART-PICQUE, 2, rue Delbecque à BEUVRY (Obs. 6 du registre de BEUVRY) :

« Et la revente de la maison ? Qui va acheter une maison où il ya des bus qui passent tous les jours, toutes les 7 minutes de 5 heures à 23 heures ? »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

#### La rentabilité du projet, son financement, effet sur l'emploi (6 occurrences):



Six observations évoquent cette problématique.

- madame DELATTRE épouse RIGNAUX rue des Festeux à BRUAY LABUISSIERE (Cour. 1 du registre de BETHUNE) :

« le coût semble disproportionné et démesuré surtout en temps de crise en citant l'impact sur la taxe transport pesant sur les entreprises notamment.../... surprise de l'annonce d'un projet de ligne SNCF BETHUNE-BRUAY.../... se demande, à part ceux générés par les travaux, quel sera l'impact véritable sur la création d'emplois. »

- monsieur Pierre DURIEZ, Président du Conseil de Développement d'Artois Comm., Hôtel Communautaire, 100, avenue de Londres à BETHUNE (Obs.6 du registre de BETHUNE) :

« Sur le financement du projet et les résultats d'exploitation annuels :

- conditions du financement (229 M€) ?

- impacts du coût supplémentaire d'exploitation (2,2 à 2,9 M€ par an) lié à la mise en service des BHNS, des dépassements éventuels de coût de réalisation du projet, des recettes commerciales sur les résultats annuels ?

- et conséquences d'éventuels déficits : risques pour les exploitants, les collectivités, les contribuables, et en particulier pour les employeurs, déjà mis à contribution par un Versement Transport à 1,6 %, alors que l'emploi est une priorité ?

Sur le projet :

- impact social du projet sur les effectifs du délégataire et sur les entreprises locales de transport actuellement sous-traitantes de TADAO.

- intérêt général du projet au regard des avantages pour les utilisateurs (durée du trajet, cadencement, ...).

- facilitation du changement des mentalités de déplacement. »

- monsieur Jean-Pierre DUFOSSE, 71, rue du 1<sup>er</sup> mai HAILLICOURT (Obs.12 du registre de BETHUNE) :

« Pose le coût du projet par rapport aux priorités. »

- halle aux vêtements HAILLICOURT (Obs.17 du registre de BETHUNE) :

« Combien estimez-vous de licenciements dans notre zone ou sur le parcours de ce bus en contre parti d'un financement européen. »

- monsieur Michel GERARD, CCI ARTOIS (Obs.24 du registre de BETHUNE) :

« Aucun compte d'exploitation annuel prévisionnel n'est donné à titre indicatif. »

- monsieur Philippe LEMAIRE, gérant de la société ACTU.L.CUISINE, 91 rue Christophe Colomb, (62700) BRUAY-LA-BUISSIERE (Obs. 5 du registre de FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE) :

« Quel est réellement le coût de cette opération ? Est-ce bien nécessaire ? »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**



**Questions de la commission d'enquête :**

**Question n°1 :** le projet présente des options coûteuses (gare de BETHUNE, friche FOULON, centre de BARLIN etc.). Dans quelle mesure le projet est modulable et quelles en seraient les conséquences en termes de qualité de service rendu, de coefficient d'utilisation et de coût ?

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**Question n°2 :** quels sont les critères qui ont prévalu pour une séparation des enquêtes relatives aux bulles 2 et 6 et des bulles 1, 3 5 et 7 ?

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**Question n°3 :** dans le calcul de la VAN, quelle est la sensibilité aux différents paramètres notamment à partir de quelle valeur d'augmentation du coefficient d'utilisation la VAN devient elle négative ?

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**Question n°4 :** si dans un premier temps l'activité économique risque d'être perturbée par la phase travaux (compensée en principe par les indemnités), qu'en est-il de son évolution (CA et emplois) à moyen terme ? Quel retour d'expérience en avez-vous ? Dans quelle mesure le phénomène d'aspiration des pôles desservis par le projet va-t-il conduire à une restructuration de l'offre commerciale ?

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**Question n°5 :** comment sera structuré le financement de l'investissement réalisé ? Une partie importante provenant du versement transport (VT) effectué par les entreprises, est-il prévu une augmentation de la taxe VT et dans quelle mesure (taux actuel et taux futur) ? Quelle part de l'investissement en coût actualisé cela représente-t-il ? Que restera-t-il à charge du contribuable ?

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**Question n°6** : en dehors de la qualité du service proposé, l'évolution du coefficient d'utilisation restera extrêmement corrélée au prix du billet proposé à la clientèle. L'équilibre semble complexe, un prix trop bas se faisant au détriment de la rentabilité, un prix trop haut conduisant à une désaffection du dispositif mis en place. Quel sera l'impact du projet sur le coût du billet ?

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°2- La phase travaux (16 occurrences) :**

On recense 16 observations relatives à la phase travaux.

Généralités (2 observations) :

- madame Caroline GARBE, 785, rue des Festeux, BRUAY LA BUISSIERE  
**(Obs.14 du registre de BRUAY-LA-BUISSIERE) :**

« Craint lors de la phase travaux des conséquences sur son bien immobilier, création de voies et d'un pont au bout de son jardin. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

- monsieur le président, J.B. BAYARD, AGRICULTURES & TERRITOIRES,  
CHAMBRE D'AGRICULTURE REGION NORD-PAS DE CALAIS, SERVICE  
AMENAGEMENT TERRITORIAL, Antenne Arras **(Obs.6 du registre de  
BETHUNE) :**

« La Chambre d'agriculture demande que le chantier soit géré en concertation avec les exploitants riverains ou concernés afin d'anticiper les contraintes qui pourraient générer des difficultés. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

Calendrier et phasage (8 occurrences) :

- monsieur Christophe VUITTENEZ, direction immobilière de la SAS  
CORA (intervient pour le supermarché CORA à BRUAY LA BUISSIERE  
porte Nord), **(Obs.1 du registre de CALONNE-RICOUART) :**

« Monsieur VUITTENEZ souhaiterait que les travaux de ce secteur ne soient pas réalisés entre septembre et décembre, période de pointe de l'activité commerciale. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

- monsieur Christophe SAMARCQ au nom de la société LEADER PRICE (Obs. 1 du registre d'HOUDAIN) :

« Demande que l'impact des travaux du BHNS soit le plus possible limité vis-à-vis du parking du supermarché. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

- monsieur Philippe LEMAIRE, gérant de la société ACTU.L.CUISINE, 91 rue Christophe Colomb, (62700) BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Obs. 5 du registre de FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE) :

« Comment sont organisées les travaux sur la zone porte nord et quand sont ils prévus ? afin de continuer notre activité de commerçant de façon sereine. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

- monsieur Sébastien LECOINTRE, responsable Expansion Nord-Normandie-Bretagne, KFC France concernant le restaurant KFC, sis Rue du Faubourg Saint Pry, Avenue de Bruay, (62232) FOUQUIERES LES BETHUNE (Obs.13 du registre de BETHUNE):

« Nous souhaitons connaître le calendrier et le phasage des travaux ainsi que leur durée et organisation. Il va de soi que le déroulement des travaux ne devra en aucun cas perturber l'exploitation du restaurant, réduire sa visibilité et/ou son accessibilité. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

- madame Estelle CRESSON cogérante SAS/STAR restaurant BEERS and CO Porte Nord à BRUAY-LABUISSIÈRE (Obs.30 du registre de BRUAY-LA-BUISSIÈRE) :

« S'interroge sur le calendrier des travaux et la fluidité du trafic pendant la période travaux et après l'installation des feux sur le rond-point de Cora. Demande une réunion d'information pour tous les points avec le SMT/AG. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**- SAS BUT INTERNATIONAL, Ets BUT, BETHUNE, ZAC Actipolis à FOUQUIERES-LES-BETHUNE (Obs.19 du registre de BETHUNE) :**

« Les modifications de voirie et d'accès envisagés par le projet, tant en phases provisoire que définitive, posent des questions et font craindre pour l'activité et le chiffre d'affaires du commerce, notamment pendant les travaux qui vont restreindre l'accès au commerce.

Questions sur le phasage du projet :

- quelles voies seront bloquées, quand et combien de temps ?
- des accès de substitution sont-ils prévus lors des travaux, notamment depuis le giratoire sur la route principale afin de ne pas décourager les automobilistes de venir dans les commerces d'ACTIPOLIS. Une déviation à travers les zones résidentielles proches semble avoir été envisagée mais le risque est que les clients se détournent de la zone d'ACTIPOLIS pour une autre zone commerciale plus au sud.
- quand le P + R sur le parking de DECATHLON sera-t-il réalisé ?
- une voirie de substitution ne pourrait-elle pas être mise en place sur le parking de DECATHLON afin de maintenir un accès direct depuis le giratoire principal ?
- un prolongement de voirie est prévu vers le sud de la zone : quelle date de réalisation ? Cela pourrait constituer un accès pour contrebalancer le blocage de la voirie le temps des travaux pour la création du site propre des bus. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**- monsieur GUERRET, directeur du magasin ELECTRODEPOT, rue Jean Joseph Etienne Lenoir à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Obs.22 du registre de BETHUNE) :**

« Est-il question de laisser un passage dans la rue Jean Joseph Etienne Lenoir pendant les travaux pour que nos camions de livraison de marchandises (poids lourds) puissent nous livrer TOUS LES JOURS, sinon nous devons mettre au chômage des dizaines de salariés faute de marchandises.

Pouvez-vous me transmettre le rétro planning des travaux qui vont avoir lieu devant mon magasin ? »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**- monsieur KAIKMAXOGOU gérant SA Artois Literie rue Etienne Lenoir Porte Nord à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Obs.31 du registre de BRUAY-LA-BUISSIÈRE) :**

« - s'interroge sur la fluidité du trafic pendant la période travaux.

- demande que la période travaux n'intercepte pas les fêtes de fin d'année et la période des soldes. »

- monsieur GUILBERT, 5 bis, rue du 4septembre, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE artisan, élu chambre des métiers, membre de la commission de développement Eco-Artois Comm. (Obs.15 du registre de BETHUNE) :

« Il est primordial d'anticiper la période des travaux sur les tracés afin de palier à toute perte d'exploitation de nos artisans commerçants de proximité par l'élaboration avec la CMAR d'un calendrier de travaux mais aussi en cas de blocage d'accès, donner la possibilité à notre chambre de négocier, en amont, avec le RSI et autres organismes un report du paiement des cotisations exonérées de majoration de retard. »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

##### Accès en phase travaux (6 occurrences):

- monsieur Daniel MIKOLAJCZAK pharmacie du lycée, 271, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE, le Country café tabac, 460, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE, la Médina Restaurant, 442, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE (madame DJERNIA) et CULLIGAN TRAITEMENT, 470, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE (madame et monsieur QUEVAL) (Obs.27 du registre de BRUAY-LA-BUISSIERE) :

« La rue Leroy est l'une des plus active de BRUAY, il faut conserver ce dynamisme même pendant les travaux. Durée et calendrier des travaux pour la rue Leroy pour nous permettre d'appréhender au mieux les travaux. Attention à préserver un parking car primordial pour les commerces. Demande d'une réunion spécifique commerçants/SMT et ce, rue par rue. »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

- monsieur et madame DELAUTRE, 80, rue André Mancey à CALONNE RICOUART (Obs. 5 du registre de DIVION) :

« Juste devant chez eux le BHNS va créer un arrêt, avec un quai surélevé pour les PMR. Demande que ces travaux n'empêchent pas l'accès aux 2 garages de cette habitation (entrer, sortir et se stationner face à leur porte de garage). Pendant les travaux, attention à porter aux tuyaux d'évacuation des eaux. »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**- TOP office, ZA Actipolis, FOUQUIERES LES BETHUNE (Obs.13 du registre de BETHUNE) :**

*« Je tiens aussi particulièrement à vous alerter sur le temps de travaux nécessaires à la construction de cette ligne qui va non seulement handicaper le trafic de la zone ACTIPOLIS engendrant ainsi des pertes d'exploitation significatives mais va également augmenter la dangerosité de la circulation piétonnière déjà sensible aujourd'hui dans une zone dépourvue de trottoirs »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**- monsieur Abderrahim ETTAMLAOUT, SARL ABDE, 374, rue Alfred Leroy, BRUAY-LA-BUISSIERE (Obs.32 du registre de BRUAY-LA-BUISSIERE) :**

*« s'interroge sur l'accès de la clientèle pendant les travaux ; demande que des places de parking soient préservées pendant et après les travaux, gage de bon fonctionnement de leurs entreprises ; pense parler au nom des 22 commerces de la rue Alfred Leroy ; demande qu'un courrier soit envoyé aux commerces pour estimer la durée des travaux et surtout la fin. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**- monsieur Gabriel HOREN, 365, rue Ernest Renan, HAILLICOURT (Obs. 3 du registre de HAILLICOURT) :**

*« Demande que dans le cadre des travaux sa clôture soit conservée en l'état. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**- monsieur Thierry CHERPITEL, Directeur du Patrimoine McDonald's France, 1, rue Gustave Eiffel (78045) GUYANCOURT Cedex (Cour. 6 du registre de BETHUNE et Obs. 3 du registre de FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE) :**

*« La Société McDonald's souhaite avoir des plans précis, et une obligation de la part de SMT d'une remise en état du terrain après travaux et remise en place de toutes enseignes pouvant exister sur cette portion de terrain. Il est donc essentiel que la Société McDonald's France soit associée à l'élaboration du projet pour la partie la concernant. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**



**Item n°3- La fréquentation des bus (13 occurrences) :**

Bon nombre d'observations (13) font le constat du faible taux de remplissage des bus actuellement:

- BARLIN observation 4,
- BRUAY-LA-BUISSIERE, observations 12, 16, 21 et 27,
- GOSNAY observation 2,
- BETHUNE, observations 1, 6, 8, 17, et courrier 12,
- BEUVRY observation 2,
- FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE observation 5.

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**Item n°4- Les questions spécifiques (au nombre de 7) :**

- monsieur Philippe WILLEMETZ 16, place Roger Salengro à **BARLIN (Obs. 3 du registre de BARLIN) :**

« Parcelles AD 28 et AD 30 actuellement constructibles : le tracé du bus va-t-il changer la possibilité de construire un lotissement ou au moins des logements ? »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

- monsieur Christian WOJCTESZAK Technicien Domaines à Maisons et Cités (SOGINORPA) (**Obs.2 du registre de CALONNE-RICOUART) :**

« Demande que le plan des travaux soit respecté pour le tronçon entre la rue du Général Gouraud et du Maréchal Lyautey sur HAILLICOURT et HOUDAIN (planche HOUDAIN 02). En cas de non respect, cela changerait le contenu d'un PC accordé en mai 2016 par la commune de HAILLICOURT. Information que la parcelle AN 541 sur BRUAY-LA-BUISSIERE ne leur appartient plus mais est communale. »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

- madame Lisette SUDIC, 13, rue Férié Conseillère municipale EELV à **BRUAY-LA-BUISSIERE (Obs.18 du registre de BRUAY-LA-BUISSIERE) :**

« Regrette le recours au diésel /électrique, source d'émissions de particules. »

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

**Avis de la commission d'enquête :**

- madame **CARPENTIER**, déléguée territoriale secteur Artois Comm.,  
**GRDF, 664, boulevard Scheitzer à HENIN BEAUMONT (Obs.11 du registre de BETHUNE) :**

*« Y-a-t'il eu prise en compte, dans le choix du matériel roulant, La nécessité d'un Mix énergétique (électrique, hybride diesel, gaz naturel). Carburant ? Comment a été pris en compte le développement programmé des unités de production bio méthane sur les territoires de la CAHC/CALL/ARTOIS COMM avec la possibilité de valorisation locale en, biogaz carburant, Dans les différents documents du dossier il est fait mention des choix du matériel roulant effectués par la commission éponyme du SMT. Le choix du bus hybride diesel aurait été entériné. Quels sont les documents administratifs (délibérations, rapports d'études, études financières et techniques comparatives des différentes solutions de carburation accessibles, communicables ou consultables ? »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

- monsieur Daniel **MIKOLAJCZAK** pharmacie du lycée, 271, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE, Le Country café tabac, 460, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE, La Médina Restaurant, 442, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE (madame DJERNIA), Culligan Traitement, 470, rue Alfred Leroy, BRUAY-LABUISSIERE (madame et monsieur QUEVAL) (Obs.27 du registre de BRUAY-LA-BUISSIERE) :

*« En phase travaux attention à préserver un parking car primordial pour les commerces. Actuellement, voitures tampons du matin au soir pour les élèves et les profs du lycée!!! En profiter pour leur expliquer qu'il existe un parking dédié. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

- madame **BOULENT**, monsieur **PION** et monsieur **HEDIN (Obs.21 du registre de BETHUNE) :**

*« Chaque nouveau bus sera équipé correctement pour les PMR ? »*

- monsieur **GUILBERT**, 5 bis, rue du 4 septembre, HESDIGNEUL LES BETHUNE artisan, élu chambre des métiers, membre de la commission de développement Eco-Artois Comm. (Cour. 15 du registre de BETHUNE) :

*« En ce qui concerne le PDU, il est nécessaire, afin d'obtenir une efficacité optimale de ces bus, d'organiser un système de ramassage par navette des*

*villes et villages attenants au tracé principal avec des points de ramassage  
abrités et accessibles aux PMR. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

## **THEME 7 : expropriations (19 occurrences) :**

Ce thème traite des items liés aux expropriations. Il s'appuie principalement sur le tome D du dossier mis à l'enquête publique. Ce thème aborde donc les questions du public relatives :

- au prix,
- à l'expropriation de la totalité de la parcelle ou l'extension partielle de l'expropriation,
- aux raisons de l'expropriation jugées peu précises,
- aux demandes d'arrangements,
- à la non compatibilité avec les MEC,
- aux erreurs d'envois,
- aux erreurs relevées dans le tome D.

Puis ce dernier item est complété par les questions de la commission d'enquête

**Item n°1 : la question du prix (4 occurrences) :**

**HAILLICOURT : Obs.4 : monsieur et madame MERCIER-DEWAN, BARLIN :** « *propriétaires de la parcelle AD 283 sur la commune de BARLIN; ne sont pas opposés au projet aux mêmes conditions d'expropriation que dans le secteur. »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**HAILLICOURT : Obs.7 :** monsieur Joël DAMBRINE et ses trois filles, 74, rue Voltaire HAILLICOURT;  
« *proposent que les parcelles AH194, 195,196 soient acquises dans leur totalité pour un montant de 30000 € »*

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BEUVRY : Obs.4 :** monsieur et madame Jean-Philippe DEROCQ 65 rue nationale à BEUVRY :

« - une indemnité financière conséquente pour couvrir le rachat des parcelles, le préjudice matériel, la dévaluation du bien immobilier restreint, les nuisances visuelles, sonores et les vibrations dues à la fréquence à la fréquence de passage élevé, des gabarits imposants et des heures très matinales et tard en soirée ainsi que le préjudice moral. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BEUVRY : Obs.5 : monsieur et madame Patrick DESRUMAUX, 8, chemin des Messes à (62140) ANNEQUIN :**

« Garages sur BEUVRY construits sur les parcelles AB314, AB315, AB436.  
Description du bien : deux garages pour 3 voitures et plus chacun, entièrement bétonnés, évasés dans le fond permettant ainsi d'ouvrir complètement les portières de chaque côté, entièrement rénovés en 2014, la façade et le remplacement de portes.

Les garages sont loués et ce revenu vient en complément de notre retraite. Ils sont sur un terrain viabilisé (gaz, eau, assainissement « plaque EP propre aux garages »).

Qui prend en charge ? : les frais de rupture de contrat des locataires, des locations rendues vacantes pendant la transaction (voir plusieurs mois), les frais de notaire relatifs pour l'acquisition d'un bien similaire et les travaux éventuels sur ce bien.

Nous souhaitons : que les garages soient estimés à leur juste valeur, que l'estimation nous permette de remplacer ce bien par un bien similaire incluant les frais de notaires, le tout dans un état correct. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°2 : - l'emprise totale ou l'extension partielle de l'expropriation (3 occurrences) :**

**CALONNE RICOUART : Obs.2 : monsieur Christian WOJCTESZAK Technicien Domaines à Maisons et Cités (SOGINORPA) :**

« Demande d'élargissement de l'emprise du BHNS jusque la limite des propriétés de Maisons et Cités sur la commune de HOUDAIN pour les parcelles section AC du n°16 au n°67 pour éviter une zone de friche sauvage future. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**DIVION : Obs.4 : monsieur et madame Daniel VERBECQ, 39, rue du Zyckelin à HOYMILLE (Nord) :**

« Concerne la parcelle AG433 en expropriation : en décembre 2011, pour refaire l'alignement le long de la rue Allende, la commune avait négocié, avec géomètre et acte notarié, l'acquisition de cette parcelle AG433. Pour différentes raisons cet acte notarié n'a pas été mis en application. Monsieur VERBECQ propose de reprendre en totalité sa parcelle en continuité des expropriations de AG163 et AG434. Il laisse en copies jointes au registre d'enquête, le plan cadastré du géomètre et la dernière page de l'acte notarié de vente avec toutes les signatures des parties prenantes (copies reproduites à la fin de ces grilles de dépouillement.) »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**DIVION : Obs.6 : Monsieur et Madame THIRARD-CHOMBART de TERTRY (Somme) : propriétaires en indivision de la parcelle AG 423 impactée par les travaux et expropriée :**

« Cette parcelle de 234 m<sup>2</sup> est expropriée pour 173 m<sup>2</sup>. Demande des propriétaires que la totalité soit acquise en expropriation. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°3 : - les raisons de l'expropriation peu précises ( 6 occurrences) :**

**HOUDAIN : Obs.2 : monsieur Michel FOULON de HAILLICOURT, ayant procuration écrite de sa mère madame Denise DEPLANQUE veuve FOULON (96 ans) :**

« Concerne la parcelle AH 197 HAILLICOURT, partiellement expropriée :  
A l'examen attentif et suite à mesures précises sur le plan de l'emprise totale des travaux (tome D page 317), le SMT prend 21 m (18 m sur la ligne SNCF et 3 m sur AH 197 et parcelles voisines). La ligne SNCF mesure 20 m de largeur, le SMT ne prend pas les 2 m restant de cette ligne sans raison apparente. Tome B 2 page 42/84, la largeur totale d'emprise du BHNS en voie propre à double sens est de 7 m : que fait le SMT des 13 m restant de la ligne SNCF ? Tome D page 317 : en bas de page, l'emprise totale des travaux n'est que de 15 m : pourquoi cette différence ?  
Monsieur FOULON est décidé à ne pas accepter sans résistance forte. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BRUAY : Obs.4 : monsieur GOSSELIN Eric 172C rue Coquel à BRUAY LABUISSIERE :**

« signale que le tracé figurant sur le site du SMT ne correspond au tracé du plan parcellaire pour lequel il a reçu une notification concernant les parcelles AP7 et AP 273; demande la raison de la modification du trajet?  
Impossibilité d'obtenir des renseignements au n° fourni sur l'avis et l'arrêté d'enquête!! »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

##### **BRUAY : Obs.14 :**

« (AD 1028, AD 937 et AD 968).

Merci de nous tenir informés sachant que lors de l'achat de mon habitation devant notaire cet espace public était un espace vert. »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

##### **BETHUNE : Cour.14 : monsieur Michael RICCIARELLI, Directeur Adjoint du Département Immobilier, société SOFIPIERRE 303, Square des Champs Elysée (91026) EVRY CEDEX :**

« 6. En effet, s'agissant, d'abord, de l'emprise des travaux projetés, les documents consultables lors de l'enquête publique indiquent que seule la parcelle AC 280 serait impactée par le projet de réalisation de lignes de bus, Toutefois, si l'on se reporte au plan parcellaire n°3, on constate qu'une partie de la surface de la parcelle AC 277 est incluse dans le tracé des travaux.

Qu'en est-il réellement ?

7, Plus encore, le questionnaire transmis par le Maitre d'ouvrage des travaux (SCET) indique que 452 mètres carrés de surface seraient nécessaires au projet de création des lignes de bus sur une surface restante de 4340 mètres carrés sur la parcelle AC 280.

Or, si l'on compare le plan parcellaire joint au dossier d'enquête publique et le plan de l'état projeté qu'a remis le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à la société SOFIPIERRE, force est de constater que les surfaces d'emprise sont différentes (420 mètres carrés s'agissant du plan parcellaire et 416 mètres carrés s'agissant du plan du terrain à l'état projeté).

Quelle est donc l'emprise réelle du projet poursuivi par le Syndicat Mixte des Transports ? »

#### **Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

#### **Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Obs.13 : monsieur Sébastien LECOINTRE, responsable Expansion Nord-Normandie-Bretagne, KFC France, dépose une observation sur le registre accompagnée d'un document (pièce jointe n°20 au registre de 4 pages) concernant le restaurant KFC, sis Rue du**



**Faubourg Saint Pry, Avenue de Bruay, (62232) FOUQUIERES LES BETHUNE :**

« Attirer votre attention sur les réserves et les doutes qu'émet la société KFC France sur l'expropriation partielle projetée dans le cadre du projet visé ci-dessus et intéressant les parcelles cadastrées Section AB n°411, 413 et 415.

1. Concernant les parcelles cadastrées Section AB 413 et AB 415 :

L'emprise du projet de création du réseau de transports en commun TADAO nécessiterait une expropriation partielle de nos parcelles cadastrées Section AB 413 et 415.

Les plans du dossier parcellaire n'étant pas côtés, il nous est impossible de déterminer avec exactitude l'emprise qui sera expropriée. Mais à la lecture des plans parcellaires, il apparaît que l'emprise expropriée concerne les espaces verts qui longent notre piste Drive.

A cet effet, nous tenons à vous préciser que la fonctionnalité de notre piste Drive ne doit en aucun cas être perturbée ou rendue difficile dans le cadre et à la suite de la réalisation du projet TADAO.

Par ailleurs, rien n'est indiqué dans le plan général des travaux sur les modalités de séparation de notre piste Drive de la voie publique après l'expropriation.

Il est indispensable que des barrières ou une bordure soient installées sans toutefois rendre difficile l'accès et la circulation des véhicules sur la piste Drive.

Enfin, il est important de souligner que la piste Drive est indispensable au restaurant pour assurer sa rentabilité commerciale et par là même la pérennité du commerce exploité.

Le service au volant est un élément essentiel du concept de l'enseigne KFC, et bien connu de la clientèle. Il participe donc pleinement à l'attractivité commerciale du site. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°4 : demande d'arrangements (1 occurrence) :**

**BEUVRY : Obs.4 : monsieur et madame Jean-Philippe DEROCQ 65 rue nationale à BEUVRY :**

« Nous avons reçu une lettre d'expropriation le 22 août 2016 pour monsieur et le 24 août 2016 pour madame concernant les parcelles AB316 et AB435.

Nous avons acquis cette propriété il y a moins d'un an et nous sommes surpris par un tel projet peu convainquant et qui nous amputera d'une grande partie de notre garage ainsi que son accès à la rue Delbecque, un garage d'un peu plus de 70 m<sup>2</sup> qui a été un argument primordial pour l'achat de la maison et rare dans le secteur, qui n'aurait plus grand intérêt sans son accès à la rue.

Cependant une expropriation à l'amiable pourrait être envisagée dans les conditions suivantes :

- reconstruction d'un mur pour séparer la partie du garage restante avec celle de la partie démolie ;

- remise à neuf de la toiture en cas d'effondrement de la toiture lors de la démolition de la partie du garage concerné ;
- mise en place d'une nouvelle porte de garage électrique sur la partie restante du garage donnant accès à la rue Delbecque ;
- mise en place d'un brise vue à la place de la partie arborée existante car on a aussi acheté la maison parce que son jardin est sans vis-à-vis ; »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°5 : la non compatibilité avec les MEC (1 occurrence) :**

**BETHUNE : Cour.14 : monsieur Michael RICCIARELLI, Directeur Adjoint du Département Immobilier, société SOFIPIERRE 303, Square des Champs Elysée (91026) EVRY CEDEX :**

« 8. S'agissant, ensuite, de l'impact du projet, le Syndicat Mixte des Transports a indiqué à la société SOFIPIERRE que seules trois places de stationnement seraient supprimées dans le cadre de la procédure d'expropriation en cours. Mais les plans du géomètre indiquent que cinq places seraient en réalité supprimées tandis que les plans du Syndicat Mixte des Transports font, quant à eux, état de quatre places supprimées.

9. Dans le même sens, la société SOFIPIERRE ignore, à la lecture du dossier d'enquête, si le Syndicat Mixte des Transports envisage de compenser ou recréer les places de stationnement supprimées et le sort réservé aux espaces verts.

Or, il s'agit d'une information essentielle dès lors qu'une modification de l'emprise de la propriété de SOFIPIERRE sur ces points pourrait conduire à méconnaître, notamment, les dispositions de l'article UB 12 du PLU relatif au stationnement des véhicules et l'article UB 13 du PLU propre aux espaces libres et aux plantations.

En effet ces dispositions imposent, d'une part, que la surface de stationnement soit au moins égale à 40% de la surface de vente, soit en l'occurrence moins 280 mètres carrés (article UB 12) et, d'autre part, qu'un arbre à haute tige soit planté pour 4 places de stationnement.

Or si avec la suppression de trois places de stationnement, le terrain de SOFIPIERRE resterait, sur ces points, réglementaire, tel n'est pas le cas en revanche si le Syndicat Mixte des Transports envisage de supprimer plus de trois places de stationnement. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Question de la commission d'enquête :**

Qu'envisage le pétitionnaire dans ce cas de figure ? Faute de proposer une solution répondant exhaustivement à la problématique posée, un engagement formel que le

projet respectera le règlement du PLU de la commune d'HOUDAIN est souhaité par la commission d'enquête.

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°6 : erreurs d'envois (2 occurrences) :**

**BRUAY : Obs.15 :** madame Caroline GARBE 785 rue des Festeux, BRUAY LA BUISSIERE :

« Dit que dans le tome D page 120 sa parcelle AP 44 figure toujours, attend toujours le courrier de M MIERSMANN en recommandé AR l'assurant du contraire. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Obs.18 :** madame DEPREZ, parcelle AC40 à FOUQUIERES :

« Au vu de l'état parcellaire, m'étant étonnée que la plupart des héritiers n'avaient pas reçu le courrier recommandé, j'ai constaté que la plupart des adresses étaient erronées (erreur de ville, de nom, de rue, anciennes adresses, adresses erronées ). »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Item n°7 : les erreurs dans le tome D (2 occurrence s) :**

**BETHUNE : Obs.7 :** madame Laurence CREPIN Directrice d'exploitation Moulins Saint AUBERT (groupement des Mousquetaires) à BEUVRY, qui a reçu une notification le 11 juillet 2016 par l'intermédiaire d'IMMO AMONT concernant la parcelle n°1251 :

« Cette parcelle n'est pas du tout impactée. Par contre sur l'état parcellaire il est noté une expropriation de 435 m<sup>2</sup> de la parcelle n°1251 alors qu'un permis de construire existe aujourd'hui sur l'intégralité de la parcelle, les travaux sont en cours et correspondent à l'extension de l'usine avec une nouvelle ligne de fabrication qui permettra l'embauche d'une dizaine de personnes . Pour information, le coût des travaux s'élève à 20 millions d'euros. »

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**BETHUNE : Obs.13 :** monsieur Sébastien LECOINTRE, responsable Expansion Nord-Normandie-Bretagne, KFC France, concernant le

**restaurant KFC, sis Rue du Faubourg Saint Pry, Avenue de Bruay,  
(62232) FOUQUIERES LES BETHUNE :**

« 2. Concernant les parcelles cadastrées Section AB 411 et AB 413 :

*Tout d'abord, nous tenons à vous signaler l'absence de concordance entre les plans parcellaires et le plan général des travaux prévu au dossier de déclaration d'utilité publique.*

*Sur le plan parcellaire, figure une emprise du projet qui longe la partie droite de notre parcelle cadastrée Section AB 411 et qui traverse ensuite la parcelle AB 413.*

*Cette emprise du projet n'est pas prévue au plan général des travaux du dossier de déclaration d'utilité publique et ne peut dans ces conditions être déclarée d'utilité publique et faire l'objet d'une expropriation.*

*Aussi, nous nous opposons à l'expropriation de cette emprise en considération notamment des éléments suivants :*

*- Il manque dans le dossier toute information utile quant à la nature et la finalité de cette emprise : voie piétonne, piste cyclable ?*

*- Ladite emprise du projet traversant en plein milieu notre parking serait un facteur accidentogène pour la circulation des personnes mais aussi des véhicules et leur stationnement. De plus, le parking étant constamment saturé, cette voie de circulation rendrait encore plus difficile sont utilisation par les clients du restaurant.*

*- Ladite emprise serait de nature à rendre difficile, voir interdire la circulation et l'utilisation des places de stationnement situées sur le terrain contigu cadastré Section AB 407, 410 et 412, pour lesquels notre société bénéficie d'une servitude de passage et de foisonnement de parking.*

*En tout état de cause, nous vous rappelons que toute dépose qui deviendrait nécessaire des installations et équipements propres à notre exploitation (tels que candélabres, portique Drive, etc...), devra être prise en charge par l'expropriant ainsi que l'installation de nouveaux équipements pour assurer la continuité et la pérennité de notre exploitation.*

*A cela s'ajoute bien évidemment, l'indemnisation pour l'expropriation foncière ainsi que la dévalorisation du terrain et éventuellement du fonds de commerce. »*

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

***Avis de la commission d'enquête :***

**Questions de la commission d'enquête sur les anomalies constatées dans le tome D du dossier d'enquête:**

**Question n°1 :**

Suite à un certain nombre d'observations orales, écrites et de courriers, la commission d'enquête a étudié plus attentivement le tome D ainsi que le tome B 3 concernant le plan général des travaux du dossier d'enquête. Elle a été surprise de constater les anomalies suivantes : les plans parcellaires du tome D du dossier d'enquête (exemple sur FOUQUIERE-LES-BETHUNE), ne correspondent pas toujours au plan général des travaux (tome B 3) du dossier d'enquête, les parcelles

impactées par les travaux dans les divers plans parcellaires ne sont pas toutes répertoriées dans l'état parcellaire et parfois c'est l'inverse. La commission s'est donc penchée attentivement sur ces anomalies et en a fait un recensement « non exhaustif » qui lui a permis néanmoins d'en déceler 69.

Ci-dessous, un tableau recensant les résultats, les parcelles concernées étant classées selon le type d'anomalie constatée.

- **Type 1** : ne figure pas au plan général des travaux,
- **Type 2** : parcelle absente dans le plan parcellaire mais figure dans l'état parcellaire,
- **Type 3** : parcelle impactée par les travaux dans le plan parcellaire qui ne figure pas dans l'état parcellaire,
- **Type 4** : parcelle mentionnée 2 fois dans état parcellaire pour 2 propriétaires différents,
- **Type 5** : parcelle par nature imprescriptible et inaliénable,
- **Type 6** : l'emprise de l'état parcellaire ne correspond au besoin du projet tel que présenté dans le plan,
- **Type 7** : parcelle non répertoriée sur le plan, fait l'objet d'une emprise et ne figure pas à l'état parcellaire.

| COMMUNE                | REFERENCES PARCELLAIRES   |  |   |                |   |               |          |
|------------------------|---|--|---|----------------|---|---------------|----------|
|                        | Type 1  | Type 2                                   | Type 3  | Type 4         | Type 5  | Type 6        | Type 7   |
| AUCHEL                 |   |  |   |                |   |               |          |
| BARLIN                 |   | AD283, AD286,<br>AD287 et                |   |                | AB276   |               |          |
| BÉTHUNE                |   | AZ151                                    |   |                | AR477, AV518<br>et AZ177  | AZ103 et AX40 | AZ262 ?  |
| BEUVRY                 |   | AB272, AB548<br>et BE1251                |   |                |   |               |          |
| BRUAY-LA-BUISSIÈRE     |   | AP44, AN541,<br>AD283, AD287<br>et AD288 | 482AL190,<br>AD626 ,Aw696<br>,AN54 et<br>AD968<br>(seulement pour<br>10 m <sup>2</sup> au lieu de | AD1176 et AD83 | AE1233 et AT54  |               |          |
| CALONNE-RICOUART       |   | AK161                                    |   |                |   |               |          |
| DIVION                 |   |  |   |                |   |               |          |
| FOUQUIÈRES-LEZ-BÉTHUNE | AB410, AB411,<br>AB412, AB413,<br>AB414, AC040,<br>AE219, AB415 et<br>AB362 |  | AE219 et AB362  |                |   |               |          |
| HAILLICOURT            |   |  | AI12 et AI463   |                | AE100 ,AH131,<br>AH645, AH647,<br>AI418, AI444 et<br>AI523                  |               |          |
| GOSNAY                 |   |  |   |                |   |               |          |
| HESDIGNEUL-LES-BÉTHUNE |   |  |   |                |   |               |          |
| HOUDAIN                |   | AB2, AB438 et<br>AB440                   | AC277   |                |   |               |          |
| RUITZ                  |   | AH766                                    | AB1, AH624,<br>AH712, AH817,<br>AH640 et AH714  |                | AH159, AH266,<br>AH771, AH798,<br>AH799, AH800,<br>AH801, AH802<br>et AH803 |               |          |
| VERQUIGNEUL            |   |  |   |                |   |               |          |
|                        | <b>9</b>  | <b>18</b>                                | <b>16</b>   | <b>2</b>       | <b>22</b>   | <b>1</b>      | <b>1</b> |

Quelle solution propose le pétitionnaire pour pallier, exhaustivement, ces anomalies ?

*Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :*

*Avis de la commission d'enquête :*

**Question n°2 :**

Sur la parcelle AC280 d'HOUDAIN (SOFIPIERRE), quelle est la justification concernant la petite parcelle d'emprise isolée figurant sur le plan parcellaire ?

*Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :*

*Avis de la commission d'enquête :*

**Question n°3 :**

Il conviendra d'envoyer le plus rapidement possible à la commission d'enquête en version papier et en version dématérialisée un état des notifications envoyées au regard des parcelles impactées, classé par commune avec la mention « reçue » ou « non reçue » et la date de réception indiquée sur l'accusé en regard de chaque destinataire.

Il sera accompagné, dans les mêmes conditions, d'un second état qui recensera les notifications envoyées pour affichage aux maires des communes. Il précisera, par commune au regard de chaque parcelle concernée, les noms des intéressés ainsi que les dates d'affichage communiquées dans le certificat d'affichage signé par le maire.

Les justificatifs seront envoyés à la préfecture lorsque celle-ci en fera la demande.

**QUESTIONS SPECIFIQUES  
DE LA COMMISSION D'ENQUETE  
HORS THEME**

**Question n°1 :**

A la page 11 du dossier de MEC du PLU de la commune d'AUCHEL les emplacements réservés sont annoncés une fois pour une surface de 3300 m<sup>2</sup>, et une fois pour 2855 m<sup>2</sup>. Qu'en est-il réellement ?

*Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :*



**Avis de la commission d'enquête :**

**Question n°2 :** indiquer pour chaque emplacement réservé les références cadastrales des parcelles, leurs surfaces, la surface réservée et leur destination précise. Préciser pour chacune de ces parcelles si elle est reprise également dans l'enquête parcellaire.

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Question n°3 :** pourquoi l'emplacement réservé n°10 sur la commune de BEUVRY qui doit se voir réduit de 60 m<sup>2</sup> se trouve de fait augmenté dans le dossier modifié?

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Question n°4 :** la modification du règlement du PLU ne peut concerner que le seul règlement communal. Les modifications apportées aux différents règlements des communes de CALONNE RICOUART, DIVION, GOSNAY et RUITZ, étant ainsi libellées «*sont admis l'ensemble des travaux et aménagements liés à la bulle2 ou 6 du BHNS sur le territoire de l'agglomération Artois Comm.* », serait-il possible de modifier ces règlements en conséquence ?

**Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :**

**Avis de la commission d'enquête :**

**Question n°5 :**

L'observation 5 du registre de BETHUNE (pièce jointe n°12 au registre) est relative au courrier de monsieur François MEYER, Directeur Territorial SNCF Réseau, DIRECTION TERRITORIALE NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE, 100, Boulevard de Turin, Tour de Lille (59777) EURALILLE (Affaire suivie par monsieur Laurent MARSEILLE).

Dans ce dernier d'un certain nombre d'anomalies constatées au niveau du dossier (diagnostic faussé de l'étude d'impact, projets d'ouverture de ligne non mentionnés, nécessité de conduire une procédure de fermeture de ligne, emplacements réservés ne pouvant être retenus, etc.) notamment concernant la ligne n°309 000 sont relevées.

Il y est également indiqué que suite à une réunion Etat / Région des Hauts de France / SMT AG / SNCF IMMO / SNCF Réseau en date du 2 septembre dernier, « nous avons officiellement informé par courrier les opérateurs fonciers mandatés par le SMT AG de la liste des parcelles ferroviaires pour lesquelles la création d'emplacements réservés et leur mobilisation pour les besoins propres du BHNS s'avéraient impossibles en raison de leur appartenance au domaine public ferroviaire. »

D'autre part, dans les courriers envoyés à la SCET par la SNCF dans le cadre de l'enquête parcellaire il est question de la nécessité d'acquérir l'ensemble des parcelles en cas de déclassement.

La commission d'enquête souhaiterait connaître exactement et exhaustivement quel sera l'impact de ces annonces sur le projet, tant sur le plan technique, réglementaire que financier, et dans quelle mesure le projet mis à l'enquête dans sa dimension DUP, MEC DU et enquête parcellaire sera affecté.

***Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :***

**Avis de la commission d'enquête :**

§§§§§§§§§§§§§§§§§§